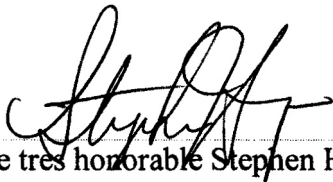


Bureau du Conseil privé

Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008



Le très honorable Stephen Harper

Premier ministre du Canada

Table des matières

SECTION I : SURVOL	1
MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	1
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	3
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	5
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	14
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1	14
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2	20
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3	26
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4	32
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5	35
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 6	37
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	40
TABLEAU 1 : LIEN DU MINISTÈRE AVEC LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	40
TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES (Y COMPRIS LES ETP)	41
TABLEAU 3 : CRÉDITS VOTÉS ET POSTES LÉGISLATIFS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	44
TABLEAU 4 : SOURCES DES RECETTES NON DISPONIBLES	45
TABLEAU 5 : FRAIS D'UTILISATION	45
TABLEAU 6 : RÉPONSE AUX COMITÉS PARLEMENTAIRES ET VÉRIFICATIONS EXTERNES.....	45
TABLEAU 7 : VÉRIFICATIONS INTERNES ET ÉVALUATIONS.....	45
TABLEAU 8 : POLITIQUES CONCERNANT LES VOYAGES	45
TABLEAU 9 : ÉTATS FINANCIERS DU BCP.....	45
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	65
RENFORCEMENT DES PRATIQUES INTERNES DE GESTION	65
LOIS ADMINISTRÉES	69
POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE.....	70

Section I : Survol

Message du Premier ministre

Le gouvernement du Canada se consacre au bien-être de ses citoyens et citoyennes ainsi que du pays. Au service du Canada, le Bureau du Conseil privé offre des conseils essentiels et un soutien au Premier ministre et aux membres du Cabinet sur tous les enjeux politiques et les questions d'ordre opérationnel auxquels est confronté le gouvernement. Il défend l'intégrité du processus décisionnel du Cabinet, assure le bon fonctionnement des activités quotidiennes du gouvernement et est à la tête du renouvellement de la fonction publique.

Au cours de la dernière année, le Bureau du Conseil privé a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre des priorités du gouvernement présenté dans le discours du Trône d'octobre 2007 et d'autres documents clés, notamment l'énoncé économique d'octobre 2007 et le budget de 2008. Le Bureau du Conseil privé a également fourni des services continus de secrétariat au Cabinet et ses comités. En février 2008, le gouvernement a créé un nouveau comité du Cabinet sur l'Afghanistan, appuyé par un groupe de travail du Bureau du Conseil privé, dans le but de mieux coordonner l'action canadienne en Afghanistan et d'en assurer l'efficacité.



Je tiens à remercier le personnel du Bureau du Conseil privé et les milliers de fonctionnaires partout au pays pour leur dévouement et leur professionnalisme. À la tête d'un pays fort, prospère et sûr, le gouvernement continuera de compter sur leur expertise, leurs conseils avisés et leur appui.

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* du Bureau du Conseil privé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Ce document résume les réalisations du Bureau du Conseil privé en vue de respecter les engagements annoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2007-2008. J'ai également le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat de la Commission des nominations publiques en 2007-2008, lequel est joint au présent document.

Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* du Bureau du Conseil privé couvrant l'exercice 2007-2008.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- il est conforme aux exigences précises de la déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- il repose sur l'architecture des activités de programme et des résultats stratégiques du Ministère approuvés par le Conseil du Trésor;
- il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- il fournit une base pour la reddition des comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets et dépenses et des Comptes publics du Canada.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kevin G. Lynch', written over a horizontal line.

Kevin G. Lynch

Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet

Renseignements sommaires

Raison d'être du BCP

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Cabinet. En outre, il soutient l'élaboration du programme d'action du gouvernement; coordonne les réactions aux problèmes auxquels celui-ci, de même que tout le Canada, doit faire face; et contribue à la bonne marche des activités du Cabinet. En sa qualité de chef de la fonction publique, le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet représente le principal lien entre le Premier ministre et la fonction publique.

Renseignements sur l'organisation

Le Bureau du Conseil privé, qui est dirigé par le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, relève directement du Premier ministre.

En qualité de chef du gouvernement élu, le Premier ministre exerce le leadership nécessaire au sein du Conseil des ministres pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement, et ce tout en conservant la confiance de la Chambre des communes. Les responsabilités du Premier ministre portent notamment sur :

- les nominations à des postes clés, y compris ceux des ministres, sous-ministres et premiers dirigeants d'organismes gouvernementaux;
- l'organisation du gouvernement, y compris la structure du Cabinet et son processus décisionnel;
- l'orientation générale des politiques gouvernementales et les dépenses;
- les relations fédérales-provinciales-territoriales;
- les questions de sécurité nationale.

Voici les principales fonctions du BCP :

- fournir des conseils professionnels et impartiaux au Premier ministre, aux autres ministres de son portefeuille, au Cabinet et aux présidents des comités du Cabinet sur des questions d'importance nationale, intergouvernementale et internationale;
- gérer le processus décisionnel du Cabinet en procédant à l'examen des politiques ministérielles ainsi que des projets législatifs et de communication et en coordonnant le tout par la remise en question et la coordination des propositions des ministères en matière de politique, de législation et de communication; faire des analyses de politiques, juridiques, législatives et de communication; et fournir au Cabinet et à ses comités des services de secrétariat;
- prodiguer des conseils sur la structure et l'organisation du gouvernement et des entités qui le composent;

- favoriser l'élaboration du programme d'action du gouvernement dans l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux et de concert avec des intervenants externes;
- aider à promouvoir pour le XXI^e siècle une fonction publique dynamique et responsable;
- gérer le processus de nomination aux postes supérieurs des ministères fédéraux, des sociétés d'État et des organismes;
- fournir un soutien administratif au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres relevant du portefeuille du Premier ministre, aux commissions d'enquête, aux groupes de travail et aux autres entités indépendantes qui ont pour mandat d'examiner des questions liées à la bonne gouvernance du Canada.

Architecture des activités de programme et résultat stratégique pour 2007-2008

Résultat stratégique	Pour garantir l'efficacité des politiques et des activités gouvernementales, le Bureau du Conseil privé veille à bien soutenir le processus décisionnel du Premier ministre et du Cabinet, de même que les institutions de l'organe exécutif du gouvernement.
Activités de programme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet. 2. Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations. 3. Fournir au Cabinet des conseils judicieux sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action. 4. En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace. 5. Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif. 6. Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.

En 2007-2008, le Bureau du Conseil privé a modifié l'architecture des activités de programme (AAP) afin de mieux préciser son rôle, son mandat fondamental et ses activités de programme dans l'ensemble de l'organisation. L'AAP révisée et approuvée sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2008-2009 et comprendra quatre activités de programme plutôt que six. Elle tiendra compte du rôle de soutien du BCP envers le Premier ministre et les ministres du portefeuille, le Cabinet, la fonction publique et les commissions d'enquête.

Sommaire des ressources

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
128 067	149 463	137 692

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
937	912	25

Priorités du Ministère

Le tableau suivant présente un sommaire du rendement global du Ministère relativement aux priorités établies dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2007-2008. On trouve dans la section II d'autres détails ayant trait aux résultats prévus par activité de programme découlant de ces priorités. Comme on l'indique ci-dessous, toutes les principales étapes de rendement pour 2007-2008 énoncées dans le RPP ont été respectées.

Priorité	Type	État du rendement
1. Seconder le Premier ministre dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement.	en cours	atteint
2. Améliorer la gestion des opérations gouvernementales et la responsabilisation du gouvernement.	en cours	atteint
3. Mettre l'accent sur les politiques principales et sur une meilleure planification des politiques à moyen terme.	en cours	atteint
4. Renforcer les pratiques internes de gestion du BCP.	en cours	atteint

Activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique :		Pour garantir l'efficacité des politiques et des activités gouvernementales, le Bureau du Conseil privé veille à bien soutenir le processus décisionnel du Premier ministre et du Cabinet, de même que les institutions de l'organe exécutif du gouvernement.			
Activités de programme	Résultats prévus	État du rendement	2007-2008		Priorité visée
			Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)	
1. Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.	Le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet sont soutenus.	en cours ou atteint	5 458	5 121	1
2. Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.	Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés en vue de faciliter le processus décisionnel.	en cours ou atteint	59 516	53 892	1, 2, 3
3. Fournir au Cabinet des conseils judicieux sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.	Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action.	en cours ou atteint	22 666	23 239	3
4. En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.	Le développement général de la fonction publique est favorisé.	en cours ou atteint	7 197	9 638	2
5. Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.	Le Cabinet du Premier ministre et les cabinets des ministres du portefeuille reçoivent les services financiers et administratifs requis.	en cours ou atteint	27 521	28 401	4
6. Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.	Les commissions d'enquête reçoivent un soutien approprié.	en cours ou atteint	5 708	17 401	4
Total			128 067	137 692	

Environnement opérationnel

Les priorités du BCP sont liées en bonne partie au programme d'action du gouvernement. Divers facteurs internes et externes ont une incidence sur ces priorités. Certains des facteurs les plus significatifs sont décrits ci-après.

Environnement complexe et imprévisible

Les priorités du gouvernement sont claires et ciblées, mais la conduite des affaires gouvernementales dans une société moderne reste inévitablement complexe.

De nouveaux enjeux horizontaux surgissent et requièrent une coopération accrue entre les ordres de gouvernement et les secteurs. Par conséquent, les rapports sont transformés et les politiques évoluent. Les décideurs doivent relever différents défis et tenir compte de possibilités nouvelles, qui résultent de pressions multiples, de la situation internationale, de restrictions budgétaires ou d'une redéfinition des attentes. À cela vient s'ajouter un contexte de minorité parlementaire à la Chambre des communes et au Sénat.

Pour faire face à ce niveau de complexité, le BCP doit appuyer l'intégration de la communauté du gouvernement fédéral et encourager le travail d'équipe, aussi bien à l'intérieur des ministères et organismes qu'entre eux. L'existence des réseaux solides et efficaces entre le gouvernement fédéral, les autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants constitue aussi un facteur essentiel au succès. Le BCP doit également s'assurer d'être en mesure d'appuyer le Premier ministre dans l'exercice de sa responsabilité de leader en faisant appel à un niveau élevé d'expertise politique et de capacité d'analyse.

Le public s'attend à une responsabilité accrue du gouvernement

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement leur offre plus de services de meilleure qualité au plus bas coût possible. Ils s'attendent aussi à ce que le gouvernement prenne des décisions judicieuses, qu'il fasse preuve de transparence et qu'il rende compte de l'utilisation des ressources.

L'année dernière, le gouvernement a mis en place un nouveau système de gestion des dépenses dans le but de faire en sorte que tous les programmes du gouvernement soient efficaces, efficaces, axés sur les résultats, conformes aux priorités et responsabilités du gouvernement, et utilisent l'argent des contribuables canadiens de façon optimale. À titre d'organisme central et de ministère du Premier ministre, le BCP doit donner l'exemple et utiliser les deniers publics de façon efficace et efficiente, et ce, dans un souci constant d'excellence.

Changements en milieu de travail

Divers changements sociétaux et démographiques transforment le visage du Canada, ce qui pose des défis pour la fonction publique. Selon les données du recensement de 2006, l'âge moyen croît à un rythme régulier depuis 1966. En 2006, il était de 39,5 ans et pourrait dépasser 44 ans d'ici 2031. S'établissant à près de 3,7 millions en 2006, le nombre de personnes âgées entre 55 et 64 ans n'a jamais été aussi élevé. Cette tranche constitue 16,9 p. 100 de la population active par rapport à 14,1 p. 100 en 2001. D'ici 2016, cette tranche pourrait représenter plus de 20 p. 100 de la population active. Selon les prévisions au chapitre de la croissance démographique, d'ici environ une décennie le Canada pourrait connaître une pénurie de main-d'œuvre et être tenu d'adopter des stratégies visant à assurer le transfert des connaissances, l'apprentissage continu, le maintien en poste d'employés et la planification de la relève.

Dans un fort marché national de l'emploi, la fonction publique rivalise pour le talent avec de nombreuses autres organisations – des entreprises aux universités et aux organisations non gouvernementales qui recherchent activement les meilleurs diplômés issus des universités et des collèges communautaires.

Outre la population vieillissante, les minorités visibles constituent maintenant 16,2 p. 100 de la population totale au Canada. Leur présence sur le marché du travail est importante. Les immigrants qui sont arrivés au Canada dans les années 1990 à 2001 représentaient près de 70 p. 100 de la croissance nette de la main-d'œuvre. D'ici 2011, on s'attend à ce que les immigrants

représentent 100 p. 100 de la croissance nette de la main-d'œuvre au Canada¹.

Risques et enjeux

Les membres du BCP constituent le principal atout et le facteur clé dans l'atteinte de nos objectifs opérationnels. Pour fournir des conseils stratégiques et un soutien appropriés au Premier ministre et au Cabinet, le BCP compte sur sa capacité à attirer, à recruter et à maintenir en poste des analystes et des conseillers spécialistes de haut niveau qui possèdent l'expérience, les connaissances et la capacité d'analyse nécessaires, qui sont capables de travailler sous pression et, par-dessus tout, qui s'engagent à fournir un travail de qualité exceptionnelle. Compte tenu des changements démographiques que subit l'effectif, du marché de l'emploi actuel et de la nature exigeante du travail, le BCP, comme bien d'autres ministères et organismes, peine à doter ses postes. Il dirige donc ses efforts vers la planification intégrée des ressources humaines et des activités pour remédier à la situation.

1. Statistique Canada, La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006 et Statistique Canada, *Le Quotidien*, lundi 10 septembre 2007.

Le BCP doit soutenir le Premier ministre et le Cabinet, assurer la continuité de l'État constitutionnel et fournir un leadership à la fonction publique. Cela signifie qu'il doit pouvoir intervenir en tout temps, peu importe la situation, que ce soit une situation normale, une catastrophe naturelle (tempête de verglas), un accident (panne d'électricité) ou un acte délibéré (terrorisme). Des efforts ont donc été déployés en ce qui touche la protection civile afin d'améliorer constamment la capacité du BCP à fournir conseils et soutien, peu importe la situation.

Harmonisation des résultats du BCP avec ceux du gouvernement du Canada

Le résultat stratégique du BCP correspond au résultat n° 4 du gouvernement du Canada : « Affaires gouvernementales ».

Le rapport au Parlement sur le rendement du Canada fait état de la contribution du gouvernement fédéral au rendement du Canada en tant que nation. Il donne un aperçu de la façon dont divers ministères et organismes contribuent aux résultats généraux du gouvernement dans son ensemble en ce qui concerne les secteurs stratégiques suivants : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales (les organisations fédérales qui appuient tous les ministères et organismes).

Le BCP joue un rôle de soutien important pour faire en sorte que les enjeux qui touchent les Canadiens soient gérés à l'aide d'une approche pangouvernementale et d'une intervention intégrée. Il transcende les limites des portefeuilles et aide les autres ministères et organismes à mener à bien leurs responsabilités, à concrétiser leurs mandats de base et, en bout de ligne, à mieux servir les Canadiens.

Rendement global du Ministère

Priorités

Tel que mentionné précédemment, le BCP a concentré ses efforts sur quatre priorités au cours de l'année.

1. Seconder le Premier ministre dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement.

Le BCP a offert son soutien dans un certain nombre de secteurs clés. Parmi ses activités figuraient les suivantes : fournir des conseils stratégiques et juridiques sur la structure et l'organisation du Cabinet, de ses comités et de son processus décisionnel, y compris le remaniement ministériel en août 2007, sur la création d'un nouveau comité du Cabinet et sur la modification du mandat d'un comité; appuyer la mise en œuvre du programme de réforme démocratique du gouvernement, dont un certain nombre de lois clés; perfectionner le processus de nomination du gouverneur en conseil de façon continue; coordonner les activités du gouvernement du Canada relatives à la sécurité et au renseignement à l'appui des responsabilités du Premier ministre concernant la sécurité du Canada et de sa population; offrir conseils et soutien au Premier ministre dans l'ensemble de ses responsabilités de gestion des relations avec les provinces et les territoires; et fournir conseils et soutien opérationnel à l'égard de la gestion du programme parlementaire du gouvernement dans un contexte de minorité parlementaire, y compris le soutien au programme législatif de la nouvelle session d'octobre 2007.



2. Améliorer la gestion des opérations gouvernementales et la responsabilisation du gouvernement.

Le BCP a continué de jouer un rôle essentiel auprès du Premier ministre et du Cabinet afin d'améliorer la gestion des affaires, la transparence et la responsabilisation du gouvernement, tout en veillant à ce que soient atteints les objectifs liés à une efficacité et à une efficacité accrues. Le BCP a appuyé le renouvellement de la fonction publique du Canada, en fondant les initiatives de renouvellement sur les activités du gouvernement, pour faire en sorte que la fonction publique du XXI^e siècle se caractérise par l'excellence et le leadership à tous les niveaux. Par ailleurs, il a continué d'aider le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris de mettre en œuvre la *Loi fédérale sur la responsabilité* et son plan d'action ainsi que d'autres mesures de premier plan destinées à privilégier l'intégrité, l'obligation de rendre des comptes, la responsabilité et l'excellence au sein de l'administration publique. Il a également aidé le gouvernement à améliorer l'efficacité et la responsabilisation des institutions et pratiques démocratiques du Canada.

3. Mettre l'accent sur les politiques principales et sur une meilleure planification des politiques à moyen terme.

Le BCP a prodigué conseils et soutien au gouvernement dans l'élaboration et l'exécution de son programme ciblé en matière de politique sociale, économique et internationale, comme le

prévoyait le discours du Trône (www.sft.ddt.gc.ca). Il a également cerné les nouveaux enjeux afin d'éclairer les délibérations du Cabinet. De plus, au moyen d'une réflexion stratégique à long terme, il a conseillé le gouvernement afin de l'aider à mener à terme ses projets d'avenir.

Parmi les réalisations spécifiques liées à cette priorité figuraient les suivantes :

- évaluations détaillées et en temps opportun sur les tendances et développements à l'étranger susceptibles d'avoir une incidence sur la politique étrangère, le commerce, la défense et la sécurité du Canada;
- création d'un comité du Cabinet et d'un groupe de travail sur l'Afghanistan;
- conseils et soutien au gouvernement sur la stratégie fédérale S'attaquer au crime;
- conseils et soutien au gouvernement sur la mise en œuvre d'un fédéralisme d'ouverture;
- facilitation et coordination d'un certain nombre d'initiatives économiques et de politiques et programmes environnementaux en vue de permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs plus généraux concernant la santé des personnes et la qualité de l'environnement;
- élaboration de stratégies visant à améliorer l'ensemble du processus décisionnel du Cabinet.

4. Renforcer les pratiques internes de gestion du BCP.

Pour atteindre ses objectifs d'excellence, le BCP doit continuer à améliorer ses pratiques de gestion interne, conformément aux normes prescrites dans le Cadre de responsabilisation de gestion. Le BCP a poursuivi ses efforts visant à intégrer la planification des ressources humaines au processus de planification des activités ministérielles en produisant un plan intégré d'activités et de ressources humaines pour 2008-2009. Le BCP a également renforcé la gestion des urgences et la capacité de continuité opérationnelle au sein du Bureau. On trouvera des précisions au sujet des efforts du BCP visant à améliorer sa responsabilisation de gestion dans la section IV, Autres sujets d'intérêt.

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Cette section fournit de l'information sur les activités de programme du BCP, y compris les principales réalisations. Ces activités de programme appuient le seul résultat stratégique du BCP : « Pour garantir l'efficacité des politiques et des activités gouvernementales, le Bureau du Conseil privé veille à bien soutenir le processus décisionnel du Premier ministre et du Cabinet, de même que les institutions de l'organe exécutif du gouvernement. »

Résultat stratégique :

Pour garantir l'efficacité des politiques et des activités gouvernementales, le Bureau du Conseil privé veille à bien soutenir le processus décisionnel du Premier ministre et du Cabinet, de même que les institutions de l'organe exécutif du gouvernement.

Activité de programme 1 : Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
5 458	5 559	5 121

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
49	42	7

Description

C'est au BCP que revient la responsabilité de protéger le processus décisionnel du Cabinet. Le BCP joue auprès du Cabinet et de ses comités un rôle de coordination en vue de la préparation et de la conduite des réunions.

Il voit aux consultations, effectue des recherches et prodigue des conseils afin de faciliter le processus décisionnel et l'élaboration des lois. Il offre également des conseils et de l'aide concernant la gestion des programmes législatif et parlementaire du gouvernement au Premier ministre, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Réforme démocratique, à la leader du gouvernement au Sénat et secrétaire d'État (Aînés), à la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, et au secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement.

1. Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.

Résultat prévu	Priorité	Indicateurs de rendement ²
Le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet sont soutenus.	Soutien du Premier ministre dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none">• Rendre compte, dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR), des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui du processus décisionnel du Cabinet et de l'élaboration de mesures législatives.• Rendre compte, dans le RMR, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme législatif.• Rendre compte, dans le RMR, des changements apportés aux structures décisionnelles du Cabinet.

Compte tenu des fonctions du Bureau du Conseil privé, il est important de noter que même si les indicateurs de rendement peuvent fournir certaines mesures quantitatives relatives aux réalisations et au rendement, ils ne peuvent à eux seuls démontrer la complexité de l'analyse et des recherches nécessaires pour atteindre les objectifs ni la portée des différentes activités.

Principales réalisations

Programme parlementaire

Au cours de l'exercice 2007-2008, le BCP a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme parlementaire du gouvernement. Le BCP a prodigué conseils et soutien opérationnel dans le cadre de la gestion du programme parlementaire du gouvernement dans un contexte de minorité parlementaire, de même que dans la présentation de lois spécifiques visant à promouvoir les priorités du gouvernement, y compris des lois pour renforcer l'économie canadienne, améliorer la qualité de l'environnement et de la santé des Canadiens, améliorer la

² Dans de nombreux cas, le rôle premier du BCP consiste à prodiguer conseils et soutien au Premier ministre, aux ministres du portefeuille et au Cabinet. Malgré les efforts soutenus déployés au cours des dernières années, le BCP se doit de trouver des mesures qualitatives et quantitatives significatives et utiles relatives à cet exercice. Par conséquent, des mesures quantitatives ont été élaborées à titre de prétexte, avec la pleine compréhension de leurs limitations, l'une d'entre elles étant qu'elles ne peuvent à elles seules démontrer la complexité de l'analyse et de l'étude nécessaires pour atteindre les objectifs ni la portée des différentes activités. Toutefois, les mesures quantitatives d'un secteur donné (p. ex. l'appareil gouvernemental, la législation et la politique sociale) peuvent être utilisées par les gestionnaires pour illustrer les tendances du volume des activités, et les motifs des écarts peuvent aider à déterminer quelle mesure pourrait être requise.

sécurité des Canadiens et de leurs collectivités, et faire progresser le programme de réforme démocratique.

Ce soutien a contribué au succès du gouvernement à faire adopter par le Parlement une foule de projets de loi importants.

À titre d'exemple des activités du BCP dans ce domaine, mentionnons les conseils et le soutien opérationnel fournis au gouvernement pour la mise en œuvre du programme de réforme démocratique de même que pour les projets de loi visant à amender la *Loi électorale du Canada*, notamment :

Réforme démocratique		<i>Loi électorale du Canada</i>	
<i>Projets de loi adoptés</i>		<i>Projets de loi déposés de nouveau</i>	
Projet de loi C-16	Tenue des élections à date fixe	Projet de loi C-6	Identification visuelle des électeurs
Projet de loi C-31	Identification des électeurs et intégrité du processus électoral	Projet de loi C-16	Possibilités de vote accrues
Projet de loi C-18	Dispositions à l'endroit des électeurs ruraux	Projet de loi C-29	Traitement des prêts
<i>Projets de loi déposés de nouveau</i>			
Projet de loi C-19	Durée du mandat des sénateurs		
Projet de loi C-20	Consultations concernant la nomination des sénateurs		
Projet de loi C-22	Représentation démocratique		

Le gouvernement a également déposé les résultats du processus de consultation publique sur la réforme démocratique (www.reformedemocratique.gc.ca).

Comités du Cabinet

En appui au processus décisionnel du Cabinet, le BCP a conseillé le Premier ministre sur la structure des comités du Cabinet, y compris la création d'un nouveau comité sur l'Afghanistan; il a fourni des services de secrétariat au Cabinet et aux comités du Cabinet; il a fourni des conseils de gestion des politiques et des réunions aux présidents des comités du Cabinet; il a fourni une analyse critique et des conseils juridiques sur l'élaboration des politiques, et il a veillé à s'assurer qu'une norme de qualité soit respectée en matière de propositions de politiques et de lois présentées aux comités du Cabinet; et il a continué à fournir des renseignements opportuns aux

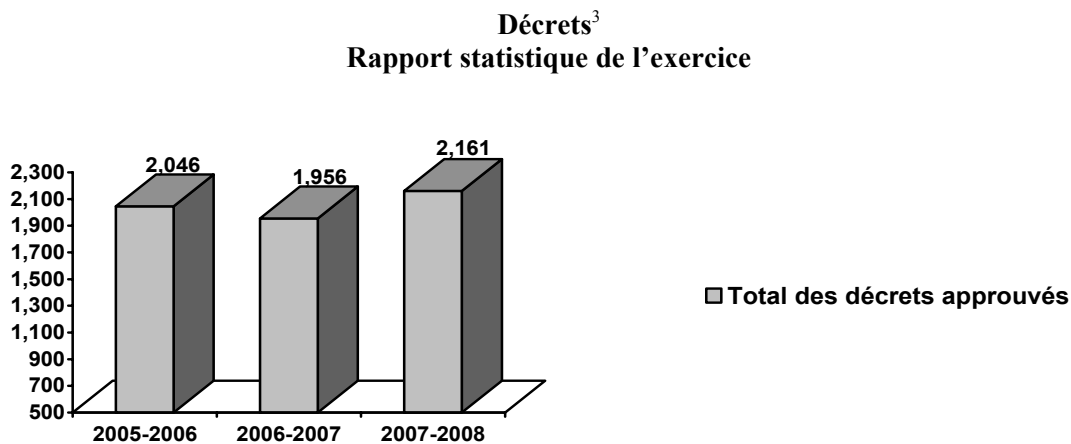
comités du Cabinet en appui au processus décisionnel et à l'amélioration de l'efficacité des réunions.

Le BCP a veillé au bon fonctionnement du processus décisionnel du Cabinet, facilitant ainsi la mise en œuvre du programme du gouvernement en administrant le flux des activités des comités et des nouveaux enjeux, et en fournissant des services de secrétariat aux comités du Cabinet et aux comités spéciaux.

Outre les services de secrétariat fournis à l'occasion de 149 réunions régulières du Cabinet et des comités du Cabinet, le BCP a organisé plusieurs journées de planification du Cabinet.

Décrets

Le BCP a fourni des services de secrétariat au comité du Cabinet chargé du Conseil du Trésor concernant l'approbation de décrets, règlements et autres textes réglementaires, et il a fourni des conseils sur l'utilisation des décrets et/ou instruments d'avis. Le BCP a produit et distribué des décrets, préparé un ordre du jour hebdomadaire pour la soumission de ces documents au Conseil du Trésor, transmis les décrets et instruments à la gouverneure générale pour approbation finale, et assumé les responsabilités de greffier du Conseil privé qui sont énoncées dans la *Loi sur les textes réglementaires* concernant l'enregistrement et la publication des règlements dans la Partie II de la *Gazette du Canada*. Le BCP a également assuré la coordination d'événements spéciaux comme la prestation de serment des ministres du Cabinet, des secrétaires parlementaires et des lieutenants-gouverneurs des provinces. Le tableau suivant indique le nombre de décrets qui ont été produits et distribués.



³ Les décrets sont des instruments juridiques proposés par le gouverneur en conseil en vertu d'un pouvoir légal ou, moins fréquemment, d'une prérogative de la Couronne. Tous les décrets sont proposés suivant la recommandation du ministre responsable de la Couronne et entrent en vigueur une fois signés par la gouverneure générale. (Les décrets englobent les nominations, les règlements, les textes réglementaires et les autres décrets, p. ex. les décrets visant les accords internationaux, la date d'entrée en vigueur de la législation, les réponses officielles du gouvernement et l'octroi de la citoyenneté.) Le nombre total de décrets approuvés qui est indiqué dans le RMR de l'an dernier (2006-2007) se fondait sur l'année civile. Par conséquent, le chiffre 1 634 (année civile) est remplacé par le chiffre ci-dessus de 1 956 correspondant à l'exercice 2006-2007.

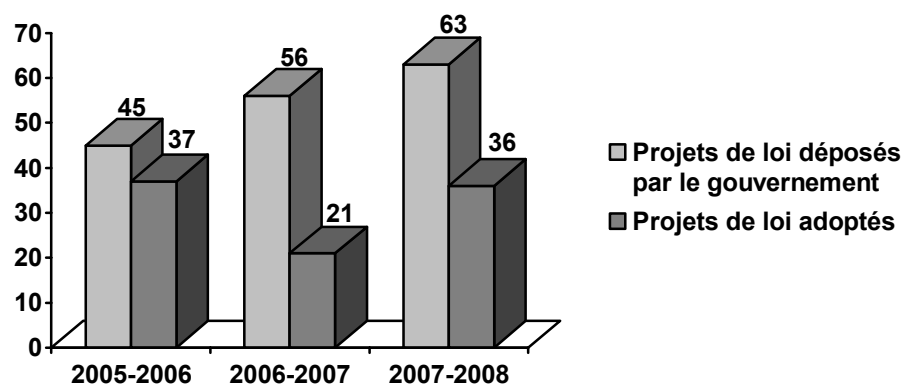
Lois

Le BCP a soutenu le programme législatif de la session parlementaire d'octobre 2007, au cours de laquelle de nouveaux projets de loi favorisant le programme du gouvernement ont été présentés et adoptés.

Le BCP a fourni au Premier ministre, aux comités du Cabinet, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Réforme démocratique et à la leader du gouvernement au Sénat et secrétaire d'État (Aînés) des conseils stratégiques et un soutien législatif concernant les priorités clés du gouvernement au Parlement. Pendant l'exercice 2007-2008, le BCP a aidé le gouvernement à présenter 63 projets de loi qui ont fait progresser les principaux articles à l'ordre du jour et qui comprenaient des mesures visant à renforcer l'économie canadienne, à améliorer la sécurité des Canadiens et la qualité de leur environnement. Le tableau suivant indique le nombre de projets de loi qui ont été déposés et adoptés. Le BCP a participé à toutes les étapes des projets de loi.



Statistiques sur les activités concernant les lois

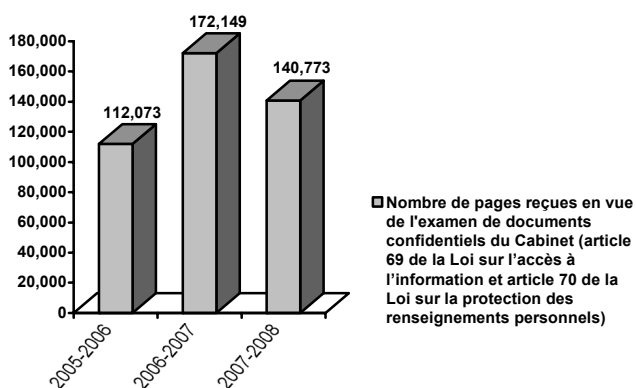


Le BCP a aidé le gouvernement à coordonner et à présenter les réponses du gouvernement (documents parlementaires) aux enquêtes parlementaires en matière d'information, y compris les pétitions publiques, les questions parlementaires écrites et les avis de motions portant production de documents. Au cours de l'exercice 2007-2008, le gouvernement a fourni au Parlement quelque 1 300 réponses à de telles enquêtes.

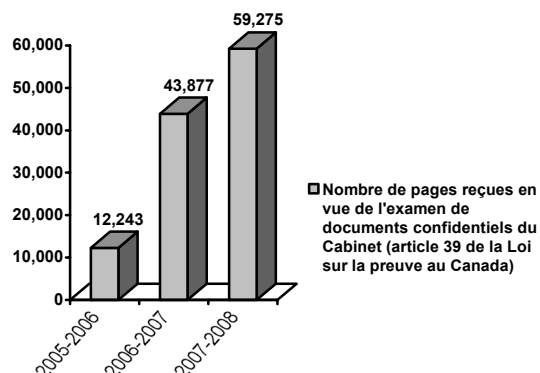
Documents confidentiels du Cabinet

Le BCP donne son appui au greffier dans son rôle de gardien des documents confidentiels du Cabinet portant sur les ministères actuels et précédents, et il est chargé de fournir des avis sur les questions stratégiques et juridiques visant les documents confidentiels du Cabinet. Le BCP est le premier point de contact de tous les ministères et organismes fédéraux concernant les questions controversées touchant les documents confidentiels du Cabinet. Il est également chargé de veiller à ce que les délais imposés par les tribunaux aux termes de la *Loi sur la preuve au Canada* ou en vertu des exigences prévues par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* soient respectés sur une base continue et que les dispositions de ces lois soient appliquées correctement par les fonctionnaires du BCP. Il est chargé d'examiner les documents du Cabinet demandés par le Bureau du vérificateur général (BVG) et de fournir des renseignements au BVG conformément aux décrets C.P. 1985-3783 et C.P. 2006-1289 sur l'accès aux documents confidentiels du Cabinet. Il est également chargé d'examiner les documents à produire dans le cadre de litiges intéressant la Couronne, de commissions d'enquête et de comités parlementaires. Le tableau suivant indique le nombre de pages reçues en vue de l'examen de documents confidentiels du Cabinet.

Documents confidentiels du Cabinet (article 69 de la *Loi sur l'accès à l'information* et article 70 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*)⁴



Documents confidentiels du Cabinet (article 39 de la *Loi sur la preuve au Canada*)⁵



⁴ Pour d'autres renseignements sur l'article 69 de la *Loi sur l'accès à l'information* et sur l'article 70 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, prière de se reporter à la section IV.

⁵ Pour d'autres renseignements sur l'article 39 de la *Loi sur la preuve au Canada*, prière de se reporter à la section IV.

**Documents du Cabinet
(Requêtes du vérificateur général)
3 décrets P.C. 1985-3783 et P.C. 2006-1289**

Année	Nombres de pages revues (n'incluant pas les documents autres que ceux des documents du Cabinet issus du Système de documents du Cabinet):
2005-2006	7 153
2006-2007	8 919
2007-2008	975

**Litiges/Commissions d'enquête
Production des documents**

Année	Nombres de pages revues
2005-2006	1 738
2006-2007	14 699
2007-2008	36 558

Activité de programme 2 : Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
59 516	62 679	53 892

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
419	391	28

Description

À titre de ministre du Premier ministre, le BCP sert également les ministres rattachés à son portefeuille, y compris la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Réforme démocratique, la leader du gouvernement au Sénat et secrétaire d'État (Aînés), et le secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement. Le personnel du BCP consulte les principaux intervenants, coordonne les avis reçus des différents ministères et organismes, et prodigue des conseils en matière de politique, de dépenses et de communication pour ce qui touche les questions sociales, économiques, juridiques et environnementales, la sécurité et le renseignement, les affaires internationales, la défense et les relations intergouvernementales. En outre, en collaboration avec le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor, le BCP fournit des conseils au Premier ministre au moyen d'analyses stratégiques continues et d'avis en matière de questions économiques, juridiques, financières et fiscales.

Le BCP apporte son soutien au gouvernement dans le but de l'aider à communiquer efficacement et globalement son programme et ses priorités aux Canadiens, et informe le Premier ministre et son bureau sur les préoccupations et priorités des Canadiens au moyen de recherches sur l'opinion publique et de dépouillement des médias.

Le BCP conseille le Premier ministre en ce qui a trait aux questions relatives à l'appareil gouvernemental et à la nomination des cadres supérieurs.

2. Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.

Résultat prévu	Priorités	Indicateurs de rendement
Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils éclairés et judicieux en vue de faciliter le processus décisionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Seconder le Premier ministre dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement. • Mettre l'accent sur les politiques principales et sur une meilleure planification des politiques à moyen terme. • Améliorer la gestion des opérations gouvernementales et la responsabilisation du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte, dans le RMR, des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui du processus décisionnel du Cabinet. • Rendre compte, dans le RMR, des dossiers traités par le Premier ministre et le Cabinet avec le concours du BCP.

Principales réalisations

Organisation et structure des entités gouvernementales

Au cours de 2007-2008, le BCP a soutenu le Premier ministre dans l'exercice de ses prérogatives concernant l'organisation et la structure des entités gouvernementales (appareil gouvernemental), la réaffectation des ministres au cours du remaniement ministériel du mois d'août 2007, l'établissement des mandats des ministres et des secrétaires d'État, l'organisation du Cabinet et de ses comités (y compris la création d'un nouveau comité sur l'Afghanistan), la responsabilité ministérielle et la nomination ou la réaffectation des secrétaires parlementaires.

Le BCP a prodigué conseils et soutien au Premier ministre sur la création d'un certain nombre de nouvelles entités, y compris des organismes indépendants et autonomes (Commission de vérité et de réconciliation des pensionnats indiens, une fiducie pour administrer le Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations); des sociétés d'État (Musée canadien des droits de la personne, Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, PPP Canada Inc.); un protecteur du citoyen (pour les contribuables); et un tribunal quasi judiciaire (Tribunal des revendications particulières).

Le BCP a également fourni des conseils sur la restructuration des responsabilités en vue d'optimiser la prestation de services aux Canadiens, par exemple en permettant à Service Canada d'aider Passeport Canada à répondre à la demande croissante de passeports canadiens et de secourir Transports Canada dans le traitement des demandes en vertu du programme de remise écoAUTO. Parmi ces restructurations, mentionnons le transfert des responsabilités du projet gazier Mackenzie d'Affaires indiennes et du Nord Canada à Industrie Canada.

Le BCP a également secondé le Premier ministre et le gouvernement en fournissant des conseils stratégiques et juridiques sur le régime de gouvernement de type Westminster utilisé au Canada, principalement en ce qui a trait aux principes de responsabilité ministérielle, aux rôles et responsabilités des sous-ministres, et aux questions concernant la reddition de comptes.

Processus de sélection et de nomination du gouverneur en conseil⁶

À l'appui de l'engagement du gouvernement concernant la nomination de personnes compétentes à la suite de processus de sélection ayant fait l'objet d'une grande publicité et menés de façon équitable, le BCP a pris des mesures concrètes en 2007-2008 afin d'améliorer le processus relatif aux nominations par le gouverneur en conseil.

En décembre 2007, le Bureau du Conseil privé a lancé le site Web remanié (www.appointments-nominations.gc.ca) des nominations par le gouverneur en conseil sur lequel figurent les possibilités de nominations actuelles. Le site a été modifié pour faire en sorte que tous les Canadiens intéressés à poser leur candidature à un poste public aient plus facilement accès aux renseignements relatifs aux organismes, conseils, commissions et sociétés d'État visés par les nominations du gouvernement. Des documents d'information sur le processus de nomination par le gouverneur en conseil ont été élaborés et sont affichés sur le site. Outre les améliorations apportées au contenu, le BCP a considérablement modifié la technologie du site afin d'assurer une navigation plus facile et un affichage plus attrayant pour les visiteurs.

Le BCP a continué d'administrer un processus de sélection rigoureux pour tous les postes clés (premiers dirigeants, présidents et chefs de direction des sociétés d'État) alors que le processus de nomination des membres des conseils et des commissions relevait des ministères. Des critères de sélection relatifs à ces postes ont été élaborés, des avis de vacance ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et sur le site Web du gouverneur en conseil, des demandes ont été examinées et évaluées, et des entrevues et/ou vérifications des références ont été réalisées à l'égard des candidats les plus compétents. Au cours de cette période, un total de 1 043 nominations ont été faites par le gouverneur en conseil (sans compter les nominations de vérificateurs et les nominations judiciaires). En tout, 40 processus ont été lancés pour combler des postes clés en 2007-2008, dont ceux de président de la Société Radio-Canada, de président des Instituts de recherche en santé du Canada et de recteur du Collège militaire royal du Canada. En outre, le BCP a soutenu avec succès le processus de nomination d'un certain nombre de nouveaux postes établis en vertu de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, dont le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le commissaire à l'intégrité du secteur public et l'ombudsman de l'approvisionnement.

Le BCP a fourni des conseils stratégiques et des analyses au Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction. Ce comité offre des recommandations et des conseils indépendants au gouvernement concernant l'élaboration de stratégies à long terme pour la rémunération du personnel de direction de la fonction publique.

⁶ Une nomination du gouverneur en conseil est une nomination faite par le gouverneur général, sur l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada (c.-à-d. le Cabinet). Les nominations sont faites au moyen d'un décret et visent tant les premiers dirigeants des organismes que les chefs de direction des sociétés d'État et les membres des tribunaux quasi judiciaires.

Réforme démocratique

Le BCP a appuyé le Premier ministre ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Réforme démocratique en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du programme gouvernemental sur la réforme démocratique. Ce programme prévoit des mesures législatives de réforme de l'administration du processus électoral ainsi qu'une réforme du Sénat du Canada (mandat d'une durée fixe et consultations publiques concernant les nominations) et de la représentation démocratique. Le BCP a établi des liens avec d'autres ministères et organismes concernés par la réforme démocratique et autres enjeux électoraux, de même qu'avec d'autres gouvernements canadiens et étrangers et des universitaires pour en savoir plus sur les pratiques privilégiées ailleurs. À partir de ces renseignements, le BCP a préparé des analyses et des conseils stratégiques et juridiques à l'intention du Premier ministre et du Cabinet aux fins d'examen, puis a collaboré avec le ministère de la Justice afin d'élaborer les mesures législatives requises. Le BCP a appuyé le ministre de la Réforme démocratique dans la coordination des diverses étapes menant à l'adoption d'un projet de loi, à la Chambre des communes et au Sénat. Ainsi, neuf projets de loi du gouvernement sur la réforme démocratique, dont deux amendements fondés sur la Constitution, ont été étudiés par le Parlement au cours de l'exercice 2007-2008. Le gouvernement a également déposé les résultats du processus de consultation publique sur la réforme démocratique (www.reformedemocratique.gc.ca).

Élaboration et mise en œuvre d'initiatives nationales et internationales

Le BCP a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la politique étrangère et des programmes de développement international du gouvernement. Il a coordonné et orienté la collectivité interministérielle concernant la planification, l'analyse et l'élaboration d'un plan stratégique visant à restructurer notre politique étrangère et nos priorités en matière de développement dans le but de promouvoir l'efficacité, l'efficience et la responsabilité, et de favoriser les intérêts du Canada et renforcer la souveraineté canadienne à l'échelle internationale, en tenant compte des valeurs canadiennes de liberté, de démocratie, de droits de la personne et de primauté du droit.

Le BCP est demeuré à l'affût de la situation en constante évolution sur le plan international. À cette fin, il a produit de nombreuses évaluations stratégiques axées sur l'avenir, et a prodigué des conseils sur les tendances et développements à l'étranger susceptibles d'avoir une incidence sur la politique étrangère, le commerce et la sécurité nationale du Canada, qui reflètent les intérêts généraux de celui-ci et le programme stratégique du gouvernement, notamment en ce qui a trait à l'Afghanistan, aux dossiers touchant l'Arctique et au terrorisme international. Le BCP a régulièrement consulté les ministères du gouvernement dans le but d'évaluer les répercussions des nouveaux enjeux sur les intérêts du Canada et les politiques gouvernementales.

Le BCP a épaulé le Premier ministre dans l'exercice de son leadership en facilitant près de 26 visites et sommets au pays et à l'étranger afin de promouvoir les intérêts du Canada à l'échelle internationale, favoriser une plus grande coopération en Amérique du Nord et encourager des relations plus étroites avec les partenaires clés.

Le BCP a poursuivi l'élaboration d'évaluations détaillées du renseignement d'un point de vue interministériel. Il a également coordonné les groupes d'experts interministériels sur une série d'enjeux internationaux clés d'intérêt pour le gouvernement du Canada.

Le BCP a secondé le Premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales dans la gestion des relations avec les provinces et les territoires par le biais d'une réunion multilatérale des premiers ministres, 39 échanges bilatéraux entre le Premier ministre et les premiers ministres des provinces, et 24 échanges auxquels ont participé la ministre des Affaires intergouvernementales et ses homologues provinciaux et territoriaux.

Le BCP a également fourni un soutien stratégique et logistique au greffier et aux sous-ministres fédéraux dans le cadre de réunions bilatérales avec leurs homologues de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des quatre provinces de l'Atlantique, réunions destinées à échanger des idées et des points de vue sur les enjeux politiques actuels.

Nouveau système de gestion des dépenses

Le gouvernement a récemment procédé à la restructuration de son système de gestion des dépenses, particulièrement en ce qui a trait aux éléments liés à l'établissement de priorités en matière de politique, au financement en dehors des cycles réguliers et à la réaffectation des ressources. Un des principaux éléments de ce nouveau système consiste en un examen stratégique de toutes les dépenses de programme directes.

Bien que le Conseil du Trésor ait joué un rôle prépondérant dans l'ensemble au cours de l'exercice, le BCP a été actif dans la première ronde des examens stratégiques effectués en 2007-2008. Le BCP a amélioré ainsi sa capacité dans ce domaine en vue de surveiller le processus pour le Premier ministre, de fournir un soutien visant à cerner et évaluer les risques liés aux politiques et aux communications, qui découlent de ces examens, et de veiller à la compilation de travaux de suivi pour aider à résoudre tout enjeu politique soulevé lors de ces examens. Comme on l'a énoncé dans le plan budgétaire de 2008, la première ronde des examens stratégiques a révélé des dépenses ministérielles totalisant 13,6 milliards de dollars et des économies de 386 millions de dollars par année qui ont été redirigées pour financer de nouvelles initiatives, tant à l'intérieur des ministères concernés qu'à l'appui des priorités générales en matière de dépenses.

400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec

Le BCP a coordonné les célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de Québec dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Le BCP a soutenu le gouvernement et le Premier ministre en fournissant des analyses et des conseils en matière de gestion des activités fédérales et d'élaboration de produits de communication. Le gouvernement du Canada a investi plus de 110 millions de dollars dans des projets d'infrastructure à long terme et dans la programmation des festivités de la ville de Québec, de même que dans les célébrations se déroulant partout au pays.

Sécurité relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver et au Sommet des dirigeants du G-8

La planification de la sécurité pour les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver et pour le Sommet des dirigeants du G-8 comprend de multiples facettes et fait appel à de nombreux intervenants gouvernementaux sur le plan fédéral, provincial et local, de même qu'au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Le monde s'attendra à ce que le Canada soit l'hôte de jeux sécuritaires pour les dirigeants mondiaux, les participants et les citoyens. C'est pourquoi le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel pour veiller à ce que la planification de la sécurité et les mesures à prendre soient entreprises de façon coordonnée et dans les meilleurs délais. À l'appui de ce rôle, le BCP a créé un poste de coordonnateur fédéral pour aider à faciliter une approche pangouvernementale tout en favorisant des relations efficaces avec les alliés internationaux.

Activité de programme 3 : Fournir au Cabinet des conseils judiciaires sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008			2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
22 666	24 367	23 239	186	175	11

Description

Le personnel du BCP consulte les intervenants, effectue des travaux de recherche et rédige des cahiers d'information concernant le programme d'action du gouvernement. Le personnel du BCP fournit des directives aux ministères et organismes sur le programme d'action du gouvernement; des conseils au Cabinet et au Premier ministre sur l'élaboration et la coordination de ce programme ainsi que sur la préparation du discours du Trône; et des conseils cohérents, intégrés et tournés vers l'avenir sur la planification des politiques à moyen terme. Le BCP procède en outre à un examen critique des propositions de politique présentées par les ministères.

3. Fournir au Cabinet des conseils judiciaires sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.		
Résultat prévu	Priorité	Indicateurs de rendement
Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action.	Mettre l'accent sur les politiques principales et sur une meilleure planification des politiques à moyen terme.	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte, dans le RMR, des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui de l'élaboration des politiques. Rendre compte, dans le RMR, des réalisations et des activités touchant les politiques.

Principales réalisations

Faciliter la mise en œuvre du programme d'action

Le BCP a joué un rôle essentiel dans la consolidation du programme du gouvernement en appui au Cabinet par le biais d'une solide et efficace coordination du discours du Trône du 16 octobre 2007 (www.sft-ddt.gc.ca). Après l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, le BCP a continué à prodiguer conseils et soutien en matière de priorités et initiatives législatives. Il s'est assuré de la collaboration des ministères dans la présentation des initiatives législatives et il a coordonné les avant-projets de loi soumis à l'étude du Cabinet. Le gouvernement a ainsi été en mesure de promouvoir son programme au Parlement. En tout, 63 projets de loi ont été déposés pendant l'exercice 2007-2008.

Le BCP a aidé le Premier ministre et le Cabinet à définir les objectifs et priorités de l'ensemble du programme d'action du gouvernement. Il a facilité et coordonné l'avancement de tous les éléments du programme, y compris les volets social, économique, environnemental, intergouvernemental et international ainsi que la politique en matière de sécurité. Il l'a fait, en partie, en procédant à des examens critiques, en veillant à ce que les propositions de politique présentées au Cabinet et aux comités du Cabinet par les ministères et les organismes fédéraux soient bien préparées, complètes et conformes aux priorités du programme du gouvernement. Le BCP a veillé à ce que ces priorités soient respectées et correctement coordonnées, tout en reconnaissant que les ministères jouaient un rôle de premier plan et étaient chargés de la mise en œuvre des politiques au sein des programmes de leurs secteurs de responsabilité, et ce, conformément aux politiques de gestion du Conseil du Trésor.

En plus d'exercer une fonction d'examen critique des propositions ministérielles, le BCP a également soutenu l'élaboration des politiques en fournissant un soutien logistique au greffier du Conseil privé à l'occasion de nombreuses réunions des sous-ministres. Le greffier préside plusieurs comités de sous-ministres qui s'emploient à promouvoir l'élaboration concertée de politiques appuyant les priorités du gouvernement et à coordonner l'engagement des sous-ministres en matière de planification de la gestion et des ressources humaines à moyen terme.

En 2007-2008, le BCP a fourni un soutien logistique et des conseils en matière de politique au greffier dans le cadre de 100 réunions de sous-ministres et de deux journées de réflexion des sous-ministres. Le nombre de comités d'orientation de sous-ministres a été accru pour y inclure un nouveau comité sur l'Arctique, soutenu par Affaires indiennes et du Nord Canada; un nouveau comité sur la sécurité nationale et un sous-comité sur le renseignement soutenus par le BCP; et un nouveau comité sur l'Afghanistan, également soutenu par le BCP.

Programme de la politique sociale

Le BCP a prodigué conseils et soutien au gouvernement dans le cadre du programme S'attaquer au crime, qui comprend de nouvelles mesures législatives à l'égard du crime violent et non violent (p. ex. la *Loi sur la lutte contre les crimes violents*, laquelle vient renforcer la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, et les dispositions visant à protéger contre le vol d'identité). Le BCP a également soutenu les travaux intergouvernementaux et la mise en œuvre de la Stratégie nationale antidrogue, laquelle cible la sécurité de la jeunesse et de la collectivité et

favorise des plans d'action comprenant trois volets principaux : prévention, traitement et application de la loi.

Pendant tout l'exercice 2007-2008, le BCP a prodigué conseils et soutien au Premier ministre, au Cabinet et au greffier du Conseil privé sur un certain nombre de politiques sociales fondamentales. Il a aussi fourni des services de secrétariat au comité du Cabinet chargé des affaires sociales.

Le BCP a participé à l'élaboration du plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, notamment en ce qui a trait au processus de consultation mené auprès des Canadiens. Il a aussi prêté son concours à la rédaction et au dépôt du projet de loi C-51, modifications à la *Loi sur les aliments et drogues*, et du projet de loi C-52, nouvelle *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Le BCP a également contribué à

l'élaboration de politiques et initiatives en matière de santé, dont le plan d'action pour la protection de la santé humaine contre les contaminants environnementaux qui appuie la priorité du gouvernement visant non seulement à améliorer la santé des Canadiens mais également à démontrer et explorer les liens existant entre l'environnement et la santé.

Le programme du gouvernement sur les questions autochtones est un autre secteur de politique sociale auquel le BCP a activement participé. À titre d'exemple, mentionnons plusieurs initiatives importantes dont la mise en œuvre du règlement relatif aux pensionnats indiens; les réformes historiques au processus de revendications particulières pour assurer un règlement juste et rapide de ces revendications; l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans les collectivités des Premières nations; et les améliorations apportées à la conception des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones.

De plus, le BCP a joué un rôle continu, de concert avec Ressources humaines et Développement social Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du gouvernement à l'égard du programme *Avantage Canada*, particulièrement en ce qui a trait à ceux liés à l'avantage du savoir. Cela comprend le projet de loi présenté par l'intermédiaire du budget, qui vise à accélérer le traitement des demandes de résidence permanente, raccourcir les temps d'attente et rendre le système d'immigration canadien plus compétitif.

Le BCP a aussi été appelé à participer à un large éventail de dossiers concernant d'autres secteurs de politique sociale, notamment le multiculturalisme et l'identité canadienne, la politique sur les musées, la pauvreté, la main-d'œuvre, le sport et les langues officielles.

Programme de la politique économique

En 2006-2007, le BCP a fourni un soutien essentiel aux ministères en ce qui a trait à un large éventail d'initiatives économiques clés s'inscrivant dans le programme stratégique du gouvernement. Il a prodigué des conseils au sujet des propositions de politique et de financement présentées par les ministères dans le secteur économique, particulièrement celles étudiées par le comité du Cabinet chargé de la croissance économique et de la prospérité à long terme.

Le BCP a fourni des conseils à l'appui des initiatives gouvernementales, y compris des mesures visant à appuyer la mise en œuvre d'investissements majeurs dans les infrastructures en vertu du plan Chantiers Canada. Le BCP a prodigué des conseils sur des mesures favorisant une mise en œuvre équilibrée des fonds nationaux octroyés en fonction du mérite, également disponibles en vertu du plan Chantiers Canada. Le BCP a appuyé la décision de rendre permanent le Fonds de la taxe sur

l'essence afin d'améliorer la coopération à long terme avec les provinces, territoires et municipalités dans le cadre de l'examen des besoins en infrastructure municipale. Un meilleur appui aux projets d'immobilisations dans le domaine des transports en commun par le biais du Fonds pour le transport en commun, et l'établissement de P3Canada pour appuyer les partenariats public-privé, sont deux autres exemples des investissements complétant le plan Chantiers Canada, qui ont profité des conseils du BCP en matière d'investissement dans les infrastructures.

Afin de renforcer l'engagement d'*Avantage Canada* selon lequel les investissements dans les gens, le savoir, une infrastructure moderne et un secteur financier sain et efficient fournissent l'assise d'une réussite mondiale, le BCP a également fourni des conseils soutenant l'établissement du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile. Cela vise à appuyer des projets stratégiques de recherche-développement de grande envergure dans le secteur de l'automobile en vue de concevoir des véhicules novateurs, moins polluants et plus éconergétiques. Mentionnons également des investissements supplémentaires en appui à la stratégie des sciences et de la technologie, y compris des améliorations au programme de recherche scientifique et développement expérimental, et la Stratégie commerciale mondiale dont le but est d'accroître les perspectives d'une plus grande réussite économique pour les entreprises canadiennes en concurrence sur les marchés au Canada et à l'étranger.

En reconnaissance de l'apport des petites et moyennes entreprises à l'économie canadienne, le BCP a fait progresser le programme économique du gouvernement en offrant des conseils à l'appui de la réduction des formalités administratives des entreprises de l'ordre de 20 p. 100 d'ici novembre 2008; de la mise en œuvre de PerLE (accès simplifié aux renseignements demandés pour l'obtention des permis et licences); de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises à 11 p. 100; et de la hausse de l'exonération cumulative des gains en capital des propriétaires de petites entreprises.

Programme de la politique environnementale

Le BCP a continué d'apporter aide et soutien logistique à la gestion de programme du Comité sur l'environnement et la sécurité énergétique, particulièrement en ce qui a trait au Programme de l'assainissement de l'air et, plus important encore, au Cadre réglementaire sur les émissions industrielles de gaz à effet de serre.

Au cours de la dernière année, le Comité sur l'environnement et la sécurité énergétique a amélioré le cadre de réglementation, ce qui a donné lieu à la présentation du cadre final en mars 2008. Des progrès ont été réalisés dans un certain nombre d'autres éléments clés du programme environnemental du gouvernement, notamment : incitatifs

pour les biocarburants; mesures pour la production de carburant renouvelable (présentées l'an dernier devant le Parlement et maintenant adoptées par la Chambre des communes et le Sénat); programme d'adaptation aux changements climatiques; programme de mise à la ferraille des véhicules; capture et stockage du dioxyde de carbone; et normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

Le BCP a également facilité et coordonné un certain nombre de politiques et programmes environnementaux en vue de permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs plus généraux concernant la santé des personnes et la qualité de l'environnement. Le bisphénol A est un des quelque 200 produits chimiques que le gouvernement a choisi d'évaluer en priorité dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques. Cet élément chimique est utilisé surtout pour fabriquer du plastique polycarbonate et des résines époxy. Ainsi, le Canada est devenu le premier pays au monde à adopter une telle mesure pour limiter l'exposition au bisphénol A. Cela permettra de protéger la santé des Canadiens, particulièrement les personnes les plus vulnérables, dont les nouveau-nés et les enfants, en plus de protéger l'environnement.

Programme des affaires internationales, de la défense et de la sécurité

Le BCP a conseillé les ministères qui ont présenté des propositions de politique et de financement au comité du Cabinet chargé des affaires étrangères et de la sécurité. Il a continué d'offrir son soutien en matière de logistique et de gestion de programme à ce comité. En outre, le BCP a secondé la création du comité du Cabinet chargé de l'Afghanistan et a établi le groupe de travail sur l'Afghanistan en février 2008.

Le BCP a aidé le Cabinet à coordonner les efforts du gouvernement en donnant des avis et en contribuant à l'élaboration, à l'analyse et à la mise en œuvre de politiques relatives au développement de la stratégie de défense Le Canada d'abord, laquelle a également bénéficié du soutien du BCP en ce qui concerne la création temporaire d'un groupe de travail formé de ministres pour faire progresser ce programme stratégique.

Pendant l'exercice 2007-2008, le BCP a régulièrement prodigué conseils et soutien essentiels à de nombreux ministères fédéraux, y compris le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale, la Sécurité publique, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et plusieurs autres, concernant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du gouvernement en matière de défense et d'affaires internationales. À titre d'exemple, le BCP a travaillé étroitement avec le MAECI, l'ACDI et la collectivité interministérielle pour coordonner, orienter et élaborer une nouvelle politique étrangère spécifique et cohérente et des programmes stratégiques en matière de commerce et d'aide.

Dirigé par la conseillère du Premier ministre en matière de sécurité nationale, le BCP a poursuivi la coordination des enjeux liés à la collectivité de la sécurité et du renseignement concernant la sécurité nationale, la gestion des urgences et le renseignement. Il a veillé à ce que les ministères et organismes adoptent une approche uniforme et cohérente, et ce, dans tous les secteurs d'activité, qu'il s'agisse de l'établissement de politiques, de la coordination opérationnelle ou de la cohérence des communications.

Le BCP a exercé une fonction de coordination en travaillant étroitement avec les ministères et les organismes clés, en établissant et en entretenant des relations efficaces avec les alliés, en conseillant le Premier ministre sur les priorités et en préparant une évaluation des événements se produisant à l'étranger susceptibles d'avoir des répercussions sur les intérêts canadiens. Le BCP a participé

au renforcement des capacités en matière de sécurité à la frontière et de sûreté des transports, y compris à la mise en place de cadres et d'initiatives de services de police transfrontaliers. En outre, le BCP a travaillé avec des intervenants de la collectivité de la sécurité et du renseignement pour promouvoir un système de délivrance des certificats de sécurité révisé au moyen de modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, suite à la décision de la Cour suprême du Canada rendue dans l'affaire Charkaoui. Ce système a été établi avant la date limite du 23 février 2008 et la transition est en cours.

Programme intergouvernemental

Le BCP a secondé le gouvernement et la ministre des Affaires intergouvernementales dans la gestion de la fédération.

Le BCP a continué à fournir soutien et conseils au Premier ministre, au Cabinet et aux ministères sur les aspects intergouvernementaux des initiatives fédérales, notamment pour veiller à ce que les dépenses fédérales dans des champs de compétence provinciale soient effectuées conformément aux engagements du gouvernement concernant le pouvoir de dépenser. On pense notamment à l'engagement énoncé dans le budget de 2008 visant à remplacer le Programme des bourses d'études du millénaire par le Programme canadien de subventions aux étudiants, lequel est plus flexible. De même, la création de fiducies pour le développement communautaire, le transport en commun et le recrutement de policiers a fourni une réponse à des besoins locaux. Cette réponse a été apportée d'une façon qui a conféré plein pouvoir aux provinces et aux territoires pour déterminer quand et comment dépenser ces fonds, tout en étant redevables devant leur population quant à leur utilisation. Le BCP a soutenu le Premier ministre dans l'organisation de la rencontre des premiers ministres de janvier 2008, laquelle a donné lieu à des discussions opportunes et axées sur les questions urgentes ayant trait à l'économie canadienne.

Activité de programme 4 : En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
7 197	7 757	9 638

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
58	63	(5)

Description

Le personnel du BCP consulte les intervenants, effectue des travaux de recherche et collabore avec les organismes pertinents pour offrir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion de la fonction publique ainsi que de ses politiques et de ses programmes de gestion des ressources humaines.

4. En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.		
Résultat prévu	Priorité	Indicateurs de rendement
Le développement général de la fonction publique est favorisé.	Améliorer la gestion des opérations gouvernementales et la responsabilisation du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada. • Rendre compte, dans le RMR, des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration gérés par le BCP en vue de fournir des conseils à l'appui de la gestion des ressources humaines de la fonction publique. • Rendre compte, dans le RMR, des réalisations et des activités.

Principales réalisations

Renouvellement de la fonction publique

Le greffier, en sa qualité de chef de la fonction publique, a continué d'accorder une grande importance au renouvellement de la fonction publique. Il s'agit pour lui de l'une des priorités clés à privilégier dans un avenir prévisible. Tout au long de l'année, il a mis en place des engagements concrets envers le renouvellement, au moyen du Plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique de 2007-2008, dans l'entente de gestion du rendement de chaque sous-ministre. Au sein des ministères et des organismes, on a observé une évolution des quatre piliers de renouvellement : planification, recrutement, perfectionnement et infrastructure favorable. Plusieurs activités importantes se sont poursuivies sous la gouverne du greffier au chapitre du renouvellement de la fonction publique.



Le Comité des sous-ministres sur le renouvellement de la fonction publique, créé en 2006-2007 et présidé par la secrétaire associée du Cabinet, a continué d'assurer la surveillance et la direction du processus de renouvellement à titre de comité supérieur. Il s'est réuni 15 fois cette année pour discuter des approches à adopter et établir des priorités à court, à moyen et à long terme.

Le greffier a agi comme porte-parole principal de la fonction publique à diverses occasions durant l'année. Il s'est notamment adressé à des fonctionnaires lors d'une assemblée générale à Vancouver et a prononcé des discours devant la Fondation canadienne pour l'innovation ainsi que lors de la cérémonie de remise des diplômes à l'Université Mount Allison et des Forums des sous-ministres adjoints. Il a aussi participé à des réunions de l'Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada. Au cours de l'année, la secrétaire associée du Cabinet a également rencontré un certain nombre de conseils régionaux et fédéraux, les comités exécutifs de plus de 30 ministères et organismes ainsi que des groupes fonctionnels communautaires comme la Communauté nationale des gestionnaires et les dirigeants de services des ressources humaines et d'organismes fédéraux.

Cette capacité de réfléchir de façon autonome et d'avoir un esprit critique constitue certainement l'acquis le plus précieux qu'a pu vous apporter cette université, surtout à ce moment précis de notre histoire. C'est, sans aucun doute, une compétence qui est valorisée et fortement recherchée dans l'environnement professionnel auquel j'appartiens, soit la fonction publique. La fonction publique fait actuellement l'objet d'un exercice de renouvellement à tous les niveaux, étant donné la proportion de l'effectif que représentent les membres de la génération du baby boom – à laquelle j'appartiens, vous l'aurez sans doute deviné. Ce dont nous avons besoin, ce sont des jeunes gens qui réfléchissent aux problèmes du monde, qui sont capables d'analyses critiques, qui expriment leur pensée de façon intelligible, qui cherchent continuellement à enrichir leurs connaissances, et qui ont envie de faire bouger les choses dans leur pays.

Allocution du greffier du Conseil privé, cérémonie de remise des diplômes à l'Université Mount Allison, le 26 mai 2008

Le greffier a quant à lui rencontré des recteurs d'universités canadiennes afin d'améliorer le programme des sous-ministres champions du programme universitaire et d'en élargir la portée.

Des partenariats avec des universités canadiennes viennent appuyer les activités de recrutement et de perfectionnement de la fonction publique et aident à faire en sorte que celle-ci comprenne mieux les enjeux en matière de formation et de recherche.

Le BCP a offert son soutien au Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le Premier ministre. Ce comité, créé en 2006 par le Premier ministre, se compose de cadres supérieurs des secteurs privé et public, aux antécédents professionnels variés, et a pour mandat de formuler des conseils sur le renouvellement de la fonction publique et son développement futur. Ses membres se sont réunis trois fois cette année et ont présenté leur deuxième rapport annuel au Premier ministre. Ce rapport, publié en tant qu'annexe au quinzième rapport du greffier au Premier ministre, porte principalement sur deux secteurs importants : la gouvernance des ressources humaines et la gestion du rendement. Les travaux du Comité consultatif ont permis d'obtenir une nouvelle perspective sur le renouvellement offerte par d'éminents Canadiens de l'extérieur de la fonction publique.

Programme de gestion du rendement

Le greffier est chargé de la gestion stratégique du personnel supérieur de la fonction publique, entre autres pour ce qui est de la planification de la relève et de la gestion du rendement, par l'entremise du Comité des hauts fonctionnaires (CHF). C'est donc sous sa gouverne que ce comité a continué d'apporter des améliorations au Programme de gestion du rendement (PGR) des sous-ministres et des sous-ministres délégués, de renforcer le processus d'évaluation et de mettre en œuvre une méthode de distribution des cotes de rendement, qui correspond aux pratiques exemplaires recommandées par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction.

Dans le cadre du PGR, le greffier a continué de souligner l'importance pour tous les sous-ministres de concrétiser les engagements horizontaux en matière de renouvellement de la fonction publique, de coordination du portefeuille et d'excellence en gestion. À cette fin, il a présenté un nouvel engagement portant sur la mise en œuvre des résultats prévus relativement aux programmes et aux politiques. De plus, le CHF a examiné le PGR afin de s'assurer qu'il continuait à favoriser l'excellence du rendement de l'équipe de cadres supérieurs. Le CHF a ensuite demandé que le PGR fasse l'objet de plusieurs améliorations en vue du cycle de rendement 2009-2010. Le CHF s'est également penché sur les résultats de l'initiative des sous-ministres adjoints relative à la gestion des compétences et a supervisé la mise en œuvre réussie du Programme avancé en leadership, qui a accueilli ses 27 premiers participants. Il s'agit de deux initiatives clés visant à soutenir les besoins actuels et futurs de la fonction publique en matière de leadership.

Nous sommes heureux de constater que le greffier du Conseil privé a mis en place un régime plus structuré et rigoureux d'évaluation du rendement pour les sous-ministres et les sous-ministres délégués. Ce régime semble correspondre davantage aux pratiques du secteur privé.
Deuxième rapport du Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le Premier ministre

Activité de programme 5 : Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
27 521	29 094	28 401

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
218	216	2

Description

Le personnel du BCP fournit un soutien financier et administratif au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille.

5. Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.		
Résultat prévu	Priorité	Indicateur de rendement
Le Cabinet du Premier ministre et les cabinets des ministres du portefeuille reçoivent les services financiers et administratifs requis.	Renforcer les pratiques internes de gestion du BCP.	Rendre compte, dans le RMR, des activités.

Principales réalisations

Gestion de la correspondance

Le BCP a fourni au Cabinet du Premier ministre des services de gestion de la correspondance, qui se sont traduits notamment par la réception et le suivi des appels téléphoniques, des courriels et des lettres du public, ainsi que par la transmission de messages et de vœux du Premier ministre à l'occasion d'événements spéciaux, d'anniversaires de naissance et autres dates marquantes. Le BCP a également fourni des services de soutien à la correspondance aux bureaux de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Le tableau suivant montre la variation des activités de correspondance au cours des dernières années. Le volume de ces activités est dicté par les enjeux, et il n'est pas rare de voir des variations d'une année à l'autre. En 2007-2008, toutes les catégories ont connu une baisse. Le BCP a donc pu réduire considérablement ses heures supplémentaires tout en offrant un service qui a respecté, voire dépassé, les normes de service établies.

Sommaire des activités liées à la correspondance

Exercices	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Correspondance reçue⁷			
Premier ministre			
Courrier	1 064 838	611 842	559 305
Courriel	1 028 840	1 064 455	541 830
Appels téléphoniques	22 440	25 549	19 841
Total partiel	2 116 118	1 701 846	1 121 171
Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales ⁸	3 456	3 020	1 605
Leader du gouvernement à la Chambre des communes ^{8, 10}	101	1 483	1 988
Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes ^{8, 9}	1 096		
Ministre de la Réforme démocratique ^{8, 9, 10}	151		
Vice-premier ministre ^{8, 11}	28 951		
Total général	2 149 773	1 706 349	1 124 764
Correspondance envoyée⁷			
Premier ministre			
Courrier	33 558	31 597	20 746
Courriel	45 059	80 482	39 278
Total partiel	78 617	112 079	60 024
Présidente du Conseil privé de la Reine et ministre des Affaires intergouvernementales ⁸	412	453	560
Leader du gouvernement à la Chambre des communes ^{8, 10}	62	339	920
Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes ^{8, 9}	136		
Ministre de la Réforme démocratique ^{8, 9, 10, 12}	0		
Vice-premier ministre ¹¹	2 940		
Total général	81 867	112 871	61 504

⁷ Il y a une variation entre la correspondance reçue et la correspondance envoyée en raison de la nature de la correspondance (par exemple les pétitions, les lettres de remerciement et d'autres messages ne nécessitant pas de réponse).

⁸ Comprend le courrier et le courriel.

⁹ Le soutien à la correspondance offert au leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et au ministre de la Réforme démocratique a été discontinué en 2006 parce que ces postes n'existaient plus au sein du ministère du Premier ministre.

¹⁰ Le volume de la correspondance du ministre de la Réforme démocratique pour 2006-2007 et 2007-2008 est inclus dans celui du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

¹¹ Le soutien à la correspondance offert au vice-premier ministre a été discontinué en 2006 parce que ce poste n'existait plus.

¹² Aucune donnée n'est disponible sur la correspondance envoyée par le ministre de la Réforme démocratique en 2005-2006.

En 2007-2008, le BCP a également fourni certains services de référence, de recherche et d'acquisition de données au Cabinet du Premier ministre, y compris l'abonnement à des journaux et bulletins en formats papier et électronique.

Tournées du Premier ministre

Le BCP a apporté une aide informatique et technique au Premier ministre lors de ses déplacements, en lui fournissant notamment des services de sonorisation, d'éclairage, de mise en scène, de télésouffleur et d'enregistrement pour toutes ses allocutions au Canada et à l'étranger, ainsi que du soutien administratif et logistique, comme des services de transmission protégée de la voix et des données et des services de communications par postes radio portatifs.

Statistiques relatives au soutien des tournées du Premier ministre pour 2007-2008

Endroit	Visites préalables	Voyage ou événement
International	15	17
National (Canada)	54	67
Local (région de la capitale nationale)	20	46

Activité de programme 6 : Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.

Ressources financières (en milliers de dollars) Ressources humaines (équivalents temps plein)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
5 708	20 007	17 401

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
7	25	(18)

Description

Bien que les dépenses réelles reflètent le coût total des commissions d'enquête, le présent document ne porte que sur le rôle du BCP, qui est de soutenir les commissions d'enquête, les groupes de travail et autres. Étant donné que ces entités sont indépendantes, aucune information quant à leur mandat, leurs priorités ou leur rendement n'est fournie. Ces renseignements se trouvent dans les sites Web des commissions tel qu'indiqué plus loin.

Les commissions d'enquête, les groupes de travail et autres bénéficient du soutien administratif du BCP. Lorsqu'une telle entité est créée, le BCP doit prendre les dispositions nécessaires pour les locaux, l'ameublement et l'équipement nécessaires à leur bon fonctionnement.

Le BCP veille également à ce que les commissions d'enquête, les groupes de travail et autres reçoivent les conseils et l'appui pour ce qui suit : recrutement, services d'acquisition, passation de marchés, finances, accès aux ressources financières, gestion des dossiers, soutien au service de la paye, traduction, sécurité et soutien informatique. Il coordonne les programmes de contribution relatifs aux frais juridiques engagés par les personnes admissibles qui doivent comparaître devant une commission d'enquête.

Activités clés

Le BCP a soutenu de façon efficace les aspects administratifs des trois commissions d'enquête suivantes et d'un conseiller indépendant.

Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India

Cette commission étudie certains éléments entourant l'attentat à la bombe commis en 1985 contre le vol d'Air India. Le mandat de la Commission ne prévoit aucune date limite quant au dépôt du rapport au gouverneur en conseil, mais cela devrait se faire d'ici la fin de 2008. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.majorcomm.ca

Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar

Cette commission avait pour mandat de faire enquête et rapport sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar ainsi que de recommander certaines mesures souhaitables relativement à un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada au chapitre de la sécurité nationale. Elle a soumis deux rapports au gouverneur en conseil : le premier, le 18 septembre 2006, et le deuxième, le 12 décembre 2006. Après le dépôt du second rapport, les activités de la Commission ont considérablement diminué. Celle-ci a été maintenue dans l'attente de la décision de la Cour fédérale sur la demande du procureur général du Canada, qui conteste la décision du commissaire quant à la divulgation d'information au public. Selon le gouvernement, celle-ci compromettrait la sécurité nationale. La Cour fédérale a autorisé une divulgation partielle de l'information. Un addenda au rapport de la Commission a été publié le 9 août 2007. Les activités de la Commission ont pris fin en septembre 2007. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le site Web de la Commission, qui fait désormais partie des documents archivés par Bibliothèque et Archives Canada : http://epe.lac-bac.gc.ca/100/206/301/pco-bcp/commissions/maher_arar/07-09-13/www.ararcommission.ca/default.htm

Enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin

Cette commission a été constituée le 11 décembre 2006 afin de déterminer si la détention de Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin en Syrie ou en Égypte résultait, directement ou indirectement, des actions de responsables canadiens. Au départ, le commissaire avait reçu instruction de présenter, le 31 janvier 2008 ou avant cette date, un rapport confidentiel ainsi qu'un rapport distinct pouvant être rendu public. Cette date limite a été modifiée pour le

20 octobre 2008. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.iacobucciinquiry.ca

Conseiller indépendant concernant les allégations au sujet des transactions financières entre M. Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney

Le 14 novembre 2007, le gouverneur en conseil a procédé à la nomination de M. David Johnston au poste de conseiller indépendant chargé d'examiner les allégations au sujet des transactions financières entre M. Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney, et de formuler des recommandations sur les paramètres opportuns d'une enquête publique relative à ces allégations, y compris sur les enjeux particuliers qui justifient cet examen en vertu de la *Loi sur les enquêtes*.

M. Johnston a présenté un premier rapport au Premier ministre le 9 janvier 2008, suivi d'un deuxième, le 4 avril 2008. Ces deux documents sont disponibles sur le site Web du BCP.

Section III : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Lien du Ministère avec les résultats du gouvernement du Canada

Résultat stratégique	Dépenses réelles en 2007-2008			Harmonisation avec le secteur de résultats numéro quatre du gouvernement
	Dépenses prévues au budget	Dépenses non prévues au budget	Total	
1. Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.	5 121	-	5 121	Affaires gouvernementales
2. Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.	53 892	-	53 892	
3. Fournir au Cabinet des conseils judiciaires sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.	23 239	-	23 239	
4. En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.	9 638	-	9 638	
5. Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.	28 401	-	28 401	
6. Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.	17 401	-	17 401	
Total	137 692	-	137 692	

Toutes les activités de programme du BCP appuient le quatrième résultat du gouvernement du Canada : Affaires gouvernementales. Le BCP joue un rôle important de soutien afin d'adopter une démarche pangouvernementale et d'avoir une capacité intégrée de réaction aux questions qui touchent les Canadiens. Les activités du BCP concernent tous les portefeuilles et celui-ci aide d'autres ministères et organismes gouvernementaux à s'acquitter de leurs responsabilités, à exécuter leur mandat de base et, finalement, à mieux servir les Canadiens.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses prévues et réelles (y compris les ETP)

	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007 Dépenses réelles	2007-2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
(en milliers de dollars)						
Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.	6 057	5 396	5 435	5 458	5 559	5 121
Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.	65 534	54 894	59 216	59 516	62 679	53 892
Fournir au Cabinet des conseils judicieux sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.	30 845	25 589	22 557	22 666	24 367	23 239
En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.	8 719	8 839	7 183	7 197	7 757	9 638
Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.	34 361	27 574	27 204	27 521	29 094	28 401
Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.	16 802	13 269	5 708	5 708	20 007	17 401
Total	162 318	135 561	127 303	128 067	149 463	137 692
Moins : Recettes non disponibles	1 256	1 581		850	850	1 837
Plus : Coût de services reçus à titre gracieux	22 427	18 097		16 928	16 928	17 489
Total des dépenses du Ministère	183 489	152 077	127 303	144 145	165 541	153 344
Équivalents temps plein	1 032	904	937	937	937	912

Explication de l'écart entre le budget principal des dépenses et le total des dépenses prévues

L'augmentation de 0,8 million de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- compensation pour des conventions collectives (0,6 million)
- financement reçu pour satisfaire les exigences de la nouvelle vérification interne (0,2 million)

Explication de l'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales

L'augmentation de 21,4 millions de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- financement de 14,6 millions de dollars pour les commissions d'enquête suivantes :
 - enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin (7,7 millions)
 - enquête sur l'attentat à la bombe contre le vol 182 d'Air India (6,5 millions)
 - enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (0,4 million)
- financement pour le report du budget de fonctionnement 2006-2007 du Ministère (5,8 millions)
- financement de 0,9 million pour le Bureau du coordonnateur de la sécurité des Olympiques 2010 et du G8
- compensations pour des négociations collectives (0,9 million)
- financement de 0,8 million pour le bureau du conseiller indépendant chargé de mener un examen impartial concernant des allégations au sujet des transactions financières entre M. Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney, afin de formuler des recommandations sur les paramètres opportuns d'une enquête publique
- financement de 0,1 million pour les activités de mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*
- produit de 0,1 million provenant de la vente de biens excédentaires de l'État
- compensation de 1,8 million pour un rajustement du taux des régimes de prestations aux employés

Écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles totales

Le surplus de 11,8 millions de dollars est attribuable aux éléments suivants :

BCP (excluant les commissions d'enquête) : surplus de 9,2 millions

- Le surplus est en partie attribuable au roulement élevé de personnel et au fait que, dans certains cas, la dotation de postes vacants a pris plus de temps que prévu en raison du

manque de personnes qualifiées. Ce surplus est aussi attribué au fait que des activités anticipées dans certains secteurs n'ont pas eu lieu, à des problèmes d'ordre contractuels survenus à la fin de l'année et à des délais dans l'exécution de projets portant sur des locaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Commissions d'enquête : surplus de 2,6 millions

- Le surplus est surtout attribuable à la commission d'enquête interne. La date limite de production du rapport d'enquête final a été reportée du 1^{er} janvier 2008 au 20 octobre 2008; par conséquent, les coûts associés à la production de ce rapport final, ainsi que les coûts liés à la clôture de l'enquête, ne se sont pas produits en 2007-2008 et ils seront maintenant engagés au cours de l'année financière 2008-2009.

Écart entre les dépenses réelles en 2006-2007 et les dépenses réelles en 2007-2008

L'augmentation de 2,1 millions de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation dans le niveau d'activité se rapportant aux commissions d'enquête représentant 4,1 millions. Même si le nombre d'enquêtes en cours était le même pour les deux années, deux commissions ont siégé pendant l'année entière en 2007-2008 comparativement à une en 2006-2007.
- Une augmentation des dépenses de 2,8 millions attribuable à deux nouvelles initiatives mises de l'avant en 2007-2008, à savoir :
 - Renouvellement de la fonction publique
 - Sécurité des Olympiques de 2010 et du G8
 - Conseiller indépendant chargé de mener un examen impartial concernant des allégations au sujet des transactions financières entre M. Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney
 - Vérification et évaluation
 - Planification en cas d'urgence
 - Groupe de travail sur l'Afghanistan

Compensation :

- Réduction dans les dépenses de 2,6 millions attribuable au retour du BCP à ses fonctions de base et à l'achèvement de plusieurs initiatives en 2006-2007, notamment :
 - Recherche stratégique
 - Affaires réglementaires
 - Bureaux régionaux – Communications
- Réduction de 1,2 million des frais pour les locaux parce que des contrats avec TPSGC ne se sont pas matérialisés et que les besoins en rénovations et en réaménagement ont été moins élevés en 2007-2008.
- Réduction de 1,0 million de dollars des coûts associés aux salaires, par exemple les indemnités de départ.

Tableau 3 : Crédits votés et postes législatifs (en milliers de dollars)

Crédit voté ou poste législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2007-2008			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1	Dépenses du programme	114 162	114 820	137 270	125 531
(L)	Traitement du Premier ministre et allocation pour automobile	153	153	153	153
(L)	Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Traitement et allocation pour automobile	75	75	74	74
(L)	Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	75	75	74	74
(L)	Ministres sans portefeuille ou ministres d'État – Allocation pour automobile	-	-	4	4
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 839	12 944	11 837	11 837
(L)	Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne	-	-	51	19
Total		127 303	128 067	149 463	137 692

Tableau 4 : Sources des recettes non disponibles

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les sources de recettes disponibles et non disponibles du Ministère, visitez le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 5 : Frais d'utilisation

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les frais d'utilisation du Ministère, visitez le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la réponse du Ministère aux comités parlementaires et aux vérifications externes, visitez le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 7 : Vérifications internes et évaluations

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les vérifications internes et les évaluations du Ministère, visitez le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 8 : Politiques concernant les voyages

Le Bureau du Conseil privé se conforme aux autorisations spéciales de voyager émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le Bureau du Conseil privé se conforme à la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Tableau 9 : États financiers du BCP

Voir la page qui suit.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2008


Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombent à la direction du Ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.


La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau du Conseil privé. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Bureau du Conseil privé concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Ministère.

Les états financiers du Bureau du Conseil privé n'ont pas fait l'objet d'une vérification.



Kevin G. Lynch
Greffier du Conseil privé et
secrétaire du Cabinet



Marilyn MacPherson
Sous-ministre adjointe
des Services ministériels

Ottawa (Ontario)

Le 8 août 2008

Bureau du Conseil privé États des résultats (non vérifiés)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008

Dépenses (note 4)	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.	6 071	6 989
Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les sujets, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.	59 032	64 806
Fournir au Cabinet des conseils judiciaires sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.	25 349	30 788
En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.	10 830	7 305
Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.	33 062	33 284
Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.	16 472	13 538
Total des dépenses	150 816	156 710
Recettes (note 5)		
Soutenir le processus décisionnel et les initiatives législatives du Cabinet.	2	1
Fournir des conseils au Premier ministre et aux ministres sur les enjeux, les politiques, l'appareil gouvernemental et les nominations.	24	10
Fournir au Cabinet des conseils judiciaires sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme d'action.	9	4
En tant que chef de la fonction publique, le greffier dirige celle-ci en soutenant le Cabinet et en servant la population canadienne de manière efficace.	5	10
Fournir au Cabinet du Premier ministre et aux cabinets des ministres du portefeuille un soutien financier et administratif.	14	7
Fournir le soutien administratif nécessaire aux commissions d'enquête.	2	-
Total des recettes	56	32
Coût de fonctionnement net	150 760	156 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Bureau du Conseil privé
Bilan (non vérifié)

au 31 mars 2008

Actifs	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 6)	2 437	6 481
Total des actifs financiers	2 437	6 481
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	349	696
Immobilisations corporelles (note 7)	9 093	9 376
Total des actifs non financiers	9 442	10 072
Total	11 879	16 553

Passifs et avoir du Canada

Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	17 220	20 120
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	5 244	7 864
Indemnités de départ (note 9)	14 300	14 679
Total des passifs	36 764	42 663
Avoir du Canada	(24 885)	(26 110)
Total	11 879	16 553

Passifs éventuels (note 10)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du Conseil privé
État de l'avoir (non vérifié)

au 31 mars 2008

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Avoir du Canada au début de l'exercice	(26 110)	(25 910)
Coût de fonctionnement net	(150 760)	(156 678)
Remboursement et rajustement des charges de l'exercice antérieur	(1 781)	(1 548)
Recettes non disponibles	(56)	(32)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement (note 12)	17 489	18 097
	(135 108)	(140 161)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	137 692	135 561
Variation de la situation nette du Trésor (note 3c)	(1 359)	4 400
	(24 885)	(26 110)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du Conseil privé
État des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Activités de fonctionnement		
Coût net de fonctionnement	150 760	156 678
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(2 696)	(3 401)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(69)	-
Autres	209	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement (note 12)	(17 489)	(18 097)
	(20 045)	(21 498)
Variations dans l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	(4 044)	4 564
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(347)	487
(Augmentation) diminution du passif :		
Créditeurs et autres charges à payer	2 900	(580)
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 620	(2 536)
Indemnités de départ	379	(1 784)
	1 508	151
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	132 223	135 331
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 919	3 337
Coût net des transferts d'immobilisations corporelles	-	(120)
Travaux inachevés	354	(167)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 273	3 050
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	134 496	138 381

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du Conseil privé

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008

1. *Autorisation et objectif*

Le Bureau du Conseil privé est un secteur de l'administration publique fédérale inscrit à la colonne 1 de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre.

Le Bureau du Conseil privé relève directement du Premier ministre et est dirigé par le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, celui-ci étant également le chef de la fonction publique. Le Bureau du Conseil privé a pour mandat de servir le Canada et les Canadiens en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres titulaires de son portefeuille et le Cabinet. Le travail du BCP exige des contacts étroits et continus avec les autres ministères et organismes fédéraux afin de les aider à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités et d'assurer une consultation et une coordination d'ensemble.

Les commissions d'enquête nommées sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* sont considérées comme des ministères pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le Premier ministre en est le « ministre désigné » aux termes de cette même loi. Le BCP leur apporte son soutien à l'égard de la gestion financière et administrative. En 2007-2008, le BCP a aidé les mêmes commissions qu'en 2006-2007 : la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe contre le vol 182 d'Air India et la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin.

2. *Principales conventions comptables*

Les états financiers ont été préparés suivant les conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) **Crédits parlementaires** : Le BCP est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. La présentation des crédits ne correspond pas à la présentation des rapports financiers fondée sur les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les crédits dépendent essentiellement des besoins en trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement de haut niveau entre les deux méthodes de rapports financiers.

Bureau du Conseil privé

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008

- b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement :** Le BCP fonctionne au moyen du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BCP est déposée au Trésor, et tous les décaissements qu'il effectue sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c) **La variation de la situation nette du Trésor** correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le BCP. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- d) **Revenus :**
- Les revenus provenant de droits réglementaires sont comptabilisés en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
 - Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- e) **Charges :** Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

f) Avantages sociaux futurs :

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, soit un régime interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions du BCP au régime sont imputées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées et représentent l'obligation totale du Ministère au régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le BCP n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conformément aux conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ de l'ensemble des employés du gouvernement.

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Le passif éventuel représente les obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le BCP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les travaux en cours ne sont amortis que lorsque les projets concernés sont terminés; leur amortissement est calculé selon la durée de vie utile prévue du bien. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation de la façon suivante :

Classe d'actif	Période d'amortissement
Machines et matériel	de 5 à 15 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Autre matériel	de 10 à 15 ans
Véhicules automobiles	de 3 à 10 ans

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

- g) **Incertitude relative à la mesure** : La préparation des présents états financiers en vertu des conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, passifs, revenus et charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées de façon périodique et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

3. Crédits parlementaires

Le BCP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, qui le sont pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du BCP pour l'exercice diffèrent suivant qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	150 760	156 678
Rajustements apportés aux éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont aucune incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 696)	(3 401)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(69)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	(17 489)	(18 097)
Charges payées d'avance	347	696
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 620	(2 536)
Indemnités de départ	379	(1 784)
Créditeurs et charges à payer	-	15
Recouvrement et ajustements de l'exercice antérieur	1 781	1 548
Revenus non disponibles pour dépenser	56	32
Autres	84	(927)
	(14 987)	(24 454)
Rajustements apportés aux éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 919	3 337
Crédits de l'exercice en cours utilisés	137 692	135 561

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

b) Crédits fournis et utilisés :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Crédit - Dépenses de fonctionnement	137 271	135 698
Montants législatifs	12 193	12 661
Moins :		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(32)	(18)
Crédits annulés : Fonctionnement	(11 740)	(12 780)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	137 692	135 561

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	134 496	138 381
Recouvrement et ajustements de l'exercice antérieur	1 781	1 548
Revenus non disponibles pour dépenser	56	32
	136 333	139 961
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	4 059	(4 561)
Variation des dépenses prépayées	-	209
Variation des créditeurs et charges à payer	(2 701)	596
Autres	1	(644)
	1 359	(4 400)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	137 692	135 561

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

4. Charges

Le tableau suivant donne le détail des charges par catégorie :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	92 011	96 900
Services professionnels et spéciaux	23 489	20 926
Installations	12 647	13 244
Transport et télécommunications	6 224	6 578
Acquisition de machines et de matériel	5 479	5 879
Information	2 784	3 886
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	2 696	3 401
Services publics, fournitures et approvisionnement	1 588	1 617
Paiements de transfert	1 389	408
Location	1 137	703
Autres	681	485
Achat de services de réparation et d'entretien	622	2 683
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	69	-
Total	150 816	156 710

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

5. Revenus

Le tableau suivant donne le détail des revenus par catégorie :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	32	17
Droits réglementaires	5	10
Revenus divers	4	4
Gain sur taux de change	15	1
Total	56	32

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances par catégorie :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	1 917	6 057
Débiteurs de l'extérieur	544	465
Avances consenties aux employés	25	23
Total partiel	2 486	6 545
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	49	64
Total	2 437	6 481

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars) Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette 2008 ⁴	Valeur comptable nette 2007
	Solde d'ouverture	Acquisitions ¹	Aliénations et radiations ²	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement ³	Aliénations et radiations ²	Solde de clôture		
Machines et matériel	40	-	-	40	28	1	-	29	11	12
Matériel informatique	11 242	1 230	(1 066)	11 406	7 998	1 403	(1 058)	8 343	3 063	3 244
Logiciels informatiques	4 340	324	(99)	4 565	3 333	512	-	3 845	720	1 007
Autre matériel	7 344	1 209	(982)	7 571	2 568	724	(131)	3 161	4 410	4 776
Véhicules automobiles	415	181	(79)	517	272	56	(71)	257	260	143
Travaux en cours - logiciels	14	319	-	333	-	-	-	-	333	14
Travaux en cours - autres	180	116	-	296	-	-	-	-	296	180
	23 575	3 379	(2 226)	24 728	14 199	2 696	(1 260)	15 635	9 093	9 376

1. Les acquisitions totales de 3 379 000 \$ proviennent des acquisitions régulières d'immobilisations (1 919 000 \$), de la création de nouveaux travaux en cours (354 000 \$) et d'ajustements (1 106 000 \$).
2. Les aliénations et les radiations nettes de -966 000 \$ proviennent des aliénations régulières d'immobilisations (-468 000 \$), de l'amortissement cumulé (399 000 \$) et d'ajustements (-897 000 \$).
3. La dépense d'amortissement pour l'année terminée le 31 mars 2008 est de 2 696 000 \$ (2007 - 3 401 000 \$).
4. En raison de la mise en œuvre d'un nouveau système financier en 2006-2007, certaines opérations n'ont pas été traitées correctement, ce qui a mené au traitement d'un ajustement négligeable de 209 000 \$ en 2007-2008.

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

8. *Créditeurs et charges à payer*

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Sommes dues à des tiers de l'extérieur	12 845	12 890
Sommes dues à d'autres ministères et organismes fédéraux	3 258	5 960
Autres éléments de passif	966	920
Passif éventuel (note 10)	151	350
Total	17 220	20 120

9. *Avantages sociaux*

(a) Prestations de retraite : Les employés du BCP participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique. En 2007-2008, les charges s'élèvent à 10 723 836 \$ (9 079 000 \$ en 2006-2007), soit environ 2,1 fois (2,2 en 2006-2007) les cotisations des employés.

La responsabilité du BCP à l'endroit du régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

(b) Indemnités de départ : Le BCP verse des indemnités de départ aux employés en fonction de leur admissibilité, leurs années de service et leur salaire en fin de carrière. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici les indemnités de départ au 31 mars :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	14 679	12 895
Charges pour l'exercice	345	2 923
Prestations versées pendant l'exercice	(724)	(1 139)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	14 300	14 679

10. Passif éventuel

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du BCP dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour les réclamations totalisant environ 151 028 \$ étaient toujours en instance au 31 mars 2008 (350 000 \$ en 2006-2007). Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge dans les états financiers sont comptabilisés.

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Bureau du Conseil privé peuvent donner lieu à des obligations et des contrats importants en vertu desquels le Ministère sera tenu d'effectuer ultérieurement des paiements l'acquisition de biens ou de services. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite se résument de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2009	2010	2011	2012	2013 et exercices suivants	Total
Bureau du Conseil privé						
Transport et télécommunications	272	4	-	-	-	276
Information	827	-	-	-	-	827
Services professionnels et spéciaux	3 246	68	-	-	-	3 314
Location	818	546	413	314	183	2 274
Achat de services de réparation et d'entretien	111	59	58	-	-	228
Services publics, fournitures et approvisionnement	45	-	-	-	-	45
Acquisition de machines et de matériel	81	-	-	-	-	81
	5 400	677	471	314	183	7 045
Commissions d'enquête						
Transport et télécommunications	16	-	-	-	-	16
Information	316	-	-	-	-	316
Services professionnels et spéciaux	2 370	-	-	-	-	2 370
Location	272	22	-	-	-	294
Services publics, fournitures et approvisionnement	2	-	-	-	-	2
Paiements de transfert	64	-	-	-	-	64
	3 040	22				3 062
Total	8 440	699	471	314	183	10 107

Bureau du Conseil privé
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BCP est apparenté à l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Services fournis gratuitement : Au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires, ainsi qu'indemnisation des victimes d'accidents du travail). Ces services gratuits ont été comptabilisés de la façon suivante dans l'état des résultats du Ministère :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Installations	10 849	10 847
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	6 160	6 007
Services de conseillers juridiques	469	1 232
Indemnisation des victimes d'accidents du travail	11	11
Total	17 489	18 097

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et la rentabilité de telle sorte qu'un seul ministère effectue sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Ministère.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Renforcement des pratiques internes de gestion

Le renforcement des pratiques internes de gestion constituait l'une des quatre priorités du BCP pour 2007-2008. Comme on le mentionne dans la section I, Rendement global du Ministère, deux engagements particuliers aux fins d'amélioration ont été déterminés. L'état du rendement de cette priorité doit être coté « continu » en raison de la nature évolutive à long terme des plans des ressources humaines et de la gestion des urgences.

1. Mise en œuvre d'un nouveau plan des ressources humaines pour le BCP

En mars 2007, le premier plan stratégique des ressources humaines du BCP a été lancé. Ce fut un point de départ important pour déterminer les priorités et adopter des mesures concrètes visant à protéger et à appuyer notre personnel dévoué et professionnel qui constitue le premier gage de succès du BCP.

Le BCP a fait la promotion de la dualité linguistique et, en 2007-2008, a nommé une championne des langues officielles en plus d'avoir élaboré un nouveau cadre de responsabilisation, lequel établit clairement les rôles et les responsabilités en matière de langues officielles pour divers niveaux de gestionnaires et d'employés au BCP. Il fournit également des indicateurs de rendement visant à soutenir et guider le personnel en vue du respect des exigences en termes de langues officielles.



Un plan d'action de l'équité en matière d'emploi a été créé pour 2008-2011 comprenant des recommandations de l'étude des systèmes d'emploi dans le but de surmonter les obstacles à l'emploi de certains groupes désignés. Le BCP revoit son approche en matière d'auto-identification afin de s'assurer que la représentation des groupes désignés de l'équité en matière d'emploi au BCP est rendue avec exactitude et efficacité. Le programme Carrière en mouvement, un programme de perfectionnement professionnel à vocation nationale du BCP ouvert aux membres des groupes désignés de l'équité en matière d'emploi, a accueilli des participants pour la troisième fois. Un champion de l'équité en matière d'emploi a soutenu les activités du Comité consultatif sur l'équité en matière d'emploi et la diversité, qui s'est rencontré une fois par mois. Les ententes de rendement des cadres supérieurs comprennent l'équité en matière d'emploi et la diversité

comme principaux engagements vis-à-vis de la compétence en termes de gestion des personnes.

Un exercice de planification de la relève a été entrepris pour les postes de direction et certains postes clés; de plus, le BCP a participé à l'initiative Gestion des talents des SMA créée par l'Agence de la fonction publique du Canada. Un programme d'entrevues de fin d'emploi a été mis en œuvre dans le but de recueillir de précieux renseignements des employés qui quittent l'organisation et de comprendre certains des problèmes sous-jacents liés au milieu de travail pour favoriser les améliorations. Un plan d'action communautaire de soutien administratif comprenant plusieurs stratégies visant à aborder les problèmes de recrutement, de formation et de perfectionnement qui touchent cette collectivité a été créé et mis en œuvre.

Dans le but d'appuyer l'initiative de renouvellement, le BCP a parrainé quatorze participants au Programme de formation accélérée pour les économistes (PFAÉ) et cinq participants au Programme de stagiaires en gestion. Le BCP a assuré la transition de trois participants au Programme d'emploi fédéral en milieu de travail pour étudiants et a offert des postes de durée indéterminée à deux participants au PFAÉ, ainsi qu'à un diplômé du Programme de leaders en politiques. L'équipe des services ministériels a participé à diverses campagnes de recrutement dans le but de combler les lacunes dans les domaines visés par des pénuries. Un inventaire des collectivités des analystes et de la direction fait partie d'une stratégie visant à aborder les domaines de pénurie ainsi qu'à fournir une occasion unique de perfectionnement.

Dans le but de stabiliser la collectivité du soutien administratif, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, dont la tenue de fréquents processus de dotation collective aux niveaux AS-01 et AS-02 et l'utilisation accrue de répertoires de candidats réqualifiés.

On a investi dans les personnes et le leadership par l'entremise de nombreuses activités de formation et de perfectionnement pour quatre collectivités. Par exemple, une série de séminaires sur les principales compétences en leadership a été créée pour la collectivité des cadres de direction. De nombreuses activités ont été présentées à la collectivité du soutien administratif, comme une séance d'initiation particulière et un outil Web pour accéder rapidement aux renseignements. Pour la collectivité des analystes, une séance d'initiation pour les nouveaux analystes a été élaborée et un soutien a été apporté au Réseau des jeunes professionnels afin de créer bon nombre d'activités. Une analyse complète des besoins en formation et perfectionnement a été entreprise pour l'équipe des services ministériels.

2. Renforcement de la gestion des urgences et de la planification de la continuité opérationnelle

En juin 2007, une équipe de projet dédiée a été formée pour accélérer la progression du renforcement de la gestion des urgences et de la planification de la continuité opérationnelle au BCP. Ce travail a été entrepris dans le but d'assurer la sécurité des employés en permanence; la confidentialité, l'intégrité et l'accès aux renseignements de nature délicate; la protection continue des biens de valeur; et, finalement, pour assurer

que le BCP peut continuer d'exécuter ses fonctions cruciales en appui au bon fonctionnement du Cabinet et de ses comités. Une analyse approfondie a été lancée pour déterminer les menaces, les risques et les secteurs prioritaires. Parallèlement, diverses initiatives ont été entreprises.

Des plans de secours ministériels ont été élaborés pour aborder deux types de scénarios, le premier étant un plan visant à réagir lors d'une panne de courant locale ou générale et le second plan a pour but de réagir à des niveaux de gravité variables en cas de pandémie de grippe. Le plan de pandémie de grippe a été validé davantage par l'élaboration et l'exécution d'un exercice dont l'objectif est de mettre le plan à l'essai; d'autres exercices sont en cours d'élaboration.

Un réseau de planificateurs de continuité opérationnelle à l'échelle de l'organisation a permis de faire une analyse critique des plans de continuité opérationnelle au moyen d'une approche normalisée et de les mettre à jour; de plus, la faisabilité d'un outil automatisé est présentement à l'étude.

Les plans d'évacuation d'urgence pour plusieurs bâtiments qu'occupe le personnel du BCP ont été mis à jour et actualisés et les agents de sécurité en cas d'incendie ont reçu une formation. De plus, des numéros de téléphone d'urgence ont été créés et communiqués au personnel afin qu'en cas d'urgence il puisse accéder à des messages contenant de l'information à jour et des consignes.

Le BCP a aussi collaboré étroitement avec Sécurité publique Canada et d'autres organismes dans le but de coordonner des stratégies communes ou complémentaires pour les plans de gestion des urgences et de continuité opérationnelle pangouvernementaux.

Plan d'activités et de ressources humaines intégré

Au mois de mars 2008, le premier plan d'activités et de ressources humaines intégré du BCP a été approuvé. Il intègre la planification des ressources humaines au processus de planification d'entreprise et la lie au Rapport sur les plans et les priorités.

Ce plan est le cadre qui permet de recruter et de garder le personnel requis pour satisfaire aux exigences des activités du BCP et promouvoir le perfectionnement du personnel et les plans de relève. Au sein d'une organisation fondée sur le savoir comme le BCP, un tel plan est crucial. Il incorpore également les exigences connexes de base telles que les aménagements et la technologie pour appuyer l'organisation. Le plan d'activités et de ressources humaines intégré évoluera avec le temps.

État de la gestion au BCP, selon le cadre de responsabilisation de gestion

Au cours du présent exercice, les observations du portefeuille du Conseil du Trésor (PCT) sur l'état de la gestion au BCP, fondées sur le cadre de responsabilisation de gestion (CRG), étaient en général positives. En tout, pour les vingt indicateurs par rapport auxquels le Ministère a été évalué, il a reçu deux cotes « excellent », quinze cotes

« acceptable », trois cotes « possibilité d'amélioration » et aucune cote « attention requise ». En comparaison avec l'évaluation fondée sur le CRG de 2006, le BCP a obtenu quatre cotes supérieures (indiquées ci-dessous) et une cote inférieure (gestion des changements organisationnels — de fort à acceptable). Le PCT a indiqué que le BCP a entrepris plusieurs initiatives de gestion, dont l'élaboration d'un plan d'activités intégré, la modification de son architecture des activités du programme, la création d'un cadre de mesure du rendement et la réalisation d'un plan de ressources humaines stratégique.

Le portefeuille du Conseil du Trésor a reconnu le travail du BCP en vue d'améliorer la gestion dans bon nombre de domaines depuis le dernier exercice, dont :

- Efficacité de la gestion ministérielle des risques
- Efficacité de la gestion de l'information
- Qualité des rapports au Parlement
- Efficacité de la vérification interne

En même temps, il a recommandé que le BCP poursuive son amélioration de la gestion dans les domaines suivants :

- Efficacité de la fonction de vérification interne
- Qualité et utilisation de l'évaluation
- Gestion efficace de la sécurité et de la continuité des activités

Le comité exécutif du BCP, à l'aide de l'évaluation du PCT et de l'information provenant de nombreuses autres sources (p. ex., RPP, profil des risques de l'organisation, analyses de l'environnement, etc.), a établi les priorités suivantes en termes d'amélioration de la gestion, entre autres, pour les prochains exercices : protection civile et continuité opérationnelle; planification intégrée des activités et des ressources humaines axée sur les risques; vérification et évaluation; et qualité des rapports au Parlement, y compris l'achèvement du cadre de mesure du rendement.

Lois administrées

Premier ministre

Lois constitutionnelles	
<i>Loi sur le gouverneur général</i>	L.R. 1985, ch. G-9, selon les modifications
<i>Loi sur les enquêtes</i>	L.R. 1985, ch. I-11, selon les modifications
<i>Loi sur les départements et ministres d'État</i>	L.R. 1985, ch. M-8
<i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i>	L.R. 1985, ch. P-34
<i>Loi sur les titres royaux</i>	L.R. 1985, ch. R-12
<i>Loi sur les titres royaux (Canada)</i>	1947, ch. 72 (voir également L.R.C. 1970, ch. 12)
<i>Loi sur les traitements</i>	L.R. 1985, ch. S-3, selon les modifications

Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada

<i>Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports</i>	1989, ch. 3, selon les modifications
<i>Loi sur les serments d'allégeance</i>	L.R. 1985, ch. O-1
<i>Loi sur la sanction royale</i>	2002, ch. 15

Leader du gouvernement à la Chambre des communes

<i>Loi électorale du Canada</i>	2000, ch. 9, selon les modifications
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L.R. 1985, ch. E-3, selon les modifications
<i>Loi sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	1994, ch. 15
<i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	L.R. 1985, ch. P-1, selon les modifications
<i>Loi référendaire</i>	1992, ch. 30, selon les modifications
<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu</i>	2004, ch. 24, selon les modifications

Leader du gouvernement au Sénat

<i>Loi d'harmonisation n° 2 du droit fédéral avec le droit civil</i>	2004, ch. 21
<i>Loi sur les ponts nécessaires au parachèvement de l'autoroute 30</i>	2005, ch. 37

Pour en savoir davantage

Renseignements généraux et publications	613-957-5153
Appareil télécopieur	613-957-5741
Renseignements concernant le BCP (courriel)	info@pco-bcp.gc.ca
Premier ministre	www.pm.gc.ca
Leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Réforme démocratique	www.lgc.gc.ca
Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	www.pco-bcp.gc.ca/aia/
Leader du gouvernement au Sénat et secrétaire d'État (Aînés)	www.lgs.gc.ca
Bureau du Conseil privé	www.pco-bcp.gc.ca
Discours du Trône	www.sft-ddt.gc.ca
Rapport annuel du greffier au Premier ministre	www.pco-bcp.gc.ca
Comité consultatif nommé par le Premier ministre – Deuxième rapport annuel Réforme démocratique	www.reformedemocratique.gc.ca
Décrets du Conseil	www.pco-bcp.gc.ca/oic-ddc
Nominations par le gouverneur en conseil	www.appointments-nominations.gc.ca
Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Ahar	http://epe.lac-bac.gc.ca/100/206/301/pco-bcp/commissions/maher_arar/07-09-13/www.ararcommission.ca/default.htm
Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India;	www.majorcomm.ca
Enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin	www.iacobucciinquiry.ca

Renseignements sur la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la preuve au Canada*

Loi sur l'accès à l'information

69. (1) La présente loi ne s'applique pas aux documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada, notamment aux :

- a) notes destinées à soumettre des propositions ou recommandations au Conseil;
- b) documents de travail destinés à présenter des problèmes, des analyses ou des options politiques à l'examen du Conseil;
- c) ordres du jour du Conseil ou procès-verbaux de ses délibérations ou décisions;

- d) documents employés en vue ou faisant état de communications entre ministres sur des questions liées à la prise des décisions du gouvernement ou à la formulation de sa politique;
- e) documents d'information à l'usage des ministres sur des questions portées ou qu'il est prévu de porter devant le Conseil, ou sur des questions qui font l'objet des communications ou discussions visées à l'alinéa d);
- f) avant-projets de loi ou projets de règlement;
- g) documents contenant des renseignements relatifs à la teneur des documents visés aux alinéas a) à f).

(2) Pour l'application du paragraphe (1), « Conseil » s'entend du Conseil privé de la Reine pour le Canada, du Cabinet et de leurs comités respectifs.

(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas :

- a) aux documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada dont l'existence remonte à plus de vingt ans; ou
 - b) aux documents de travail visés à l'alinéa (1)b), dans les cas où les décisions auxquelles ils se rapportent ont été rendues publiques; ou à défaut de publicité, ont été rendues quatre ans auparavant.
- Loi sur l'accès à l'information*, 1980-81-82-83, ch. 111, ann. I, par. 1; L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 69.

Loi sur la protection des renseignements personnels

70. (1) La présente loi ne s'applique pas aux documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada, notamment aux :

- a) notes destinées à soumettre des propositions ou recommandations au Conseil;
- b) documents de travail destinés à présenter des problèmes, des analyses ou des options politiques à l'examen du Conseil;
- c) ordres du jour du Conseil ou procès-verbaux de ses délibérations ou décisions;
- d) documents employés en vue ou faisant état de communications entre ministres sur des questions liées à la prise des décisions du gouvernement ou à la formulation de sa politique;
- e) documents d'information à l'usage des ministres sur des questions portées ou qu'il est prévu de porter devant le Conseil, ou sur des questions qui font l'objet des communications ou discussions visées à l'alinéa d);
- f) avant-projets de loi ou projets de règlement.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), « Conseil » s'entend du Conseil privé de la Reine pour le Canada, du Cabinet et de leurs comités respectifs.

(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas :

- a) aux documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada dont l'existence remonte à plus de vingt ans; ou
- b) aux documents de travail visés à l'alinéa (1)b), dans les cas où les décisions auxquelles ils se rapportent ont été rendues publiques; ou à défaut de publicité, ont été rendues quatre ans auparavant.

Loi sur la protection des renseignements personnels, 1980-81-82-83, ch. 111, ann. II, par. 1; L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 70.

Loi sur la preuve au Canada

39. (1) Le tribunal, l'organisme ou la personne qui ont le pouvoir de contraindre à la production de renseignements sont, dans les cas où un ministre ou le greffier du Conseil privé s'opposent à la divulgation d'un renseignement, tenus d'en refuser la divulgation, sans l'examiner ni tenir d'audition à son sujet, si le ministre ou le greffier attestent par écrit que le renseignement constitue un renseignement confidentiel du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), un « renseignement confidentiel du Conseil privé de la Reine pour le Canada » s'entend notamment d'un renseignement contenu dans :

- a) une note destinée à soumettre des propositions ou recommandations au Conseil;
- b) un document de travail destiné à présenter des problèmes, des analyses ou des options politiques à l'examen du Conseil;
- c) un ordre du jour du Conseil ou un procès-verbal de ses délibérations ou décisions;
- d) un document employé en vue ou faisant état de communications ou de discussions entre ministres sur des questions liées à la prise des décisions du gouvernement ou à la formulation de sa politique;
- e) un document d'information à l'usage des ministres sur des questions portées ou qu'il est prévu de porter devant le Conseil, ou sur des questions qui font l'objet des communications ou discussions visées à l'alinéa d);
- f) un avant-projet de loi ou projet de règlement.

(3) Pour l'application du paragraphe (2), « Conseil » s'entend du Conseil privé de la Reine pour le Canada, du Cabinet et de leurs comités respectifs.

(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas :

- a) à un renseignement confidentiel du Conseil privé de la Reine pour le Canada dont l'existence remonte à plus de vingt ans;
- b) à un document de travail visé à l'alinéa (2)b), dans les cas où les décisions auxquelles il se rapporte ont été rendues publiques ou, à défaut de publicité, ont été rendues quatre ans auparavant.

Loi sur la preuve au Canada, L.R.C. 1985, chap. C-5, art. 39.